



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(60^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e séance du vendredi 8 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN-PIERRE FOURRÉ

1. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4143).

Défense

M. Quilès, ministre de la défense.

M. Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la défense.

M. Tinseau, suppléant M. Huyghes des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la politique de défense de la France.

M. Pierre Lagorce, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la défense.

M. Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section commune.

M. Combasteil, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section des forces terrestres.

M. Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section marine.

MM. Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section air ; le ministre.

MM. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section gendarmerie ; le ministre.

M. Darinot, président de la commission de la défense.

MM. François Fillon, le ministre, le rapporteur spécial. Rimbault.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi** (p. 4168).

3. **Ordre du jour** (p. 4168).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE FOURRÉ, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

DEFENSE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Paul Quilès, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à lire les articles qui lui sont consacrés, ce budget de la défense est attendu et commenté avant même d'avoir été présenté à l'Assemblée. Personnellement, je me réjouis que ce débat ait lieu aujourd'hui car, s'il est un endroit où il convient de débattre de la politique de défense de la France, c'est bien dans cette enceinte, au sein de la représentation nationale.

Le budget de la défense hors pensions augmentera en 1986 de 5,4 p. 100 en francs courants, tandis que le budget de l'Etat augmentera de 3,6 p. 100. La part de la défense dans le budget de l'Etat passera de 15,1 p. 100 en 1985 à 15,4 p. 100 en 1986. La défense bénéficiera donc d'une incontestable priorité au sein du budget de 1986.

Les crédits d'équipement, ceux qui préparent l'avenir de notre défense, augmenteront de 1,6 p. 100 en volume. Si l'on veut bien se rappeler que ceux de 1985 comportaient 700 millions de francs d'augmentation de capital au profit de la S.N.I.A.S. et de la S.N.E.C.M.A., la croissance réelle du pouvoir d'achat de la défense en équipement militaire sera de 2,6 p. 100. C'est un chiffre élevé, qui prouve que les crédits d'équipement militaire continueront à bénéficier d'une priorité certaine en 1986. Leur part dans les dépenses en capital de l'Etat passera d'ailleurs de 46,3 p. 100 en 1985 à 49,1 p. 100 en 1986. Il y aura donc, en 1986, continuation de notre effort d'équipement.

Continuation, ou plutôt continuité, et je tiens à dire quelques mots à ce sujet sur la manière dont notre effort financier de défense a évolué au cours de la législature qui s'achève. Je sais, en effet, que le niveau de cet effort est au cœur de vos préoccupations.

Le prélèvement de défense, mesuré par rapport au P.I.B. marchand, a été stabilisé à un haut niveau à partir de 1983, supérieur à celui qui était atteint dans le passé. La moyenne pour les années 1982-1986 s'établit à 3,84 p. 100, contre 3,66 p. 100 pour les années 1977-1981 et moins de 3,4 p. 100 pour les années 1974-1977. Notre effort de défense a donc progressé, contrairement à ce que certains ont cru pouvoir dire ou écrire.

M. Yves Lencien. Et en 1981 ?

M. le ministre de la défense. Nous reprendrons tous ces chiffres, si vous le voulez bien, dans un instant.

M. Pierre Mauger. Chacun a ses calculs !

M. le ministre de la défense. Je commence mon intervention. Attendez la suite !

M. Yves Lencien. Vous n'avez pas cité cette année-là !

M. le ministre de la défense. Croyez bien que vous ne serez pas déçu !

M. Pierre Garmendia. Très bien.

M. Pierre Mauger. Espérons-le !

M. le ministre de la défense. Pour illustrer davantage mon propos, je donnerai un seul chiffre, incontestable : en francs constants 1985, le total cumulé des budgets de la défense a été de 664,7 milliards entre 1977 et 1981, de 751,4 milliards entre 1982 et 1986, ce qui signifie concrètement qu'au cours de ces cinq années, la France a consacré à sa défense, en francs constants, 87 milliards de plus qu'au cours des cinq années précédentes. Ceux qui oseraient encore soutenir que notre effort de défense a fléchi se discréditeraient aux yeux de la représentation nationale, qui a voté ces budgets depuis dix ans en sachant, je pense, ce qu'elle faisait, et aux yeux de l'opinion.

Ce chiffre de 87 milliards, qui représente le gain en pouvoir d'achat des armées entre 1982 et 1986, ne doit pas prêter à confusion. Car - il faut lui en donner acte - le Gouvernement a mené en matière de défense une politique budgétaire courageuse et tout entière tournée vers l'avenir.

Sur les 87 milliards supplémentaires alloués à la défense au cours des cinq dernières années, 26 milliards seulement, soit 30 p. 100, ont été consacrés à augmenter les crédits de fonctionnement, alors que ceux-ci représentent plus de la moitié du budget de la défense. Les 70 p. 100 qui restent, c'est-à-dire 61 milliards, ont été affectés à l'équipement de nos forces.

Les crédits qui ont été consacrés à cet équipement entre 1977 et 1981 atteignent 289 milliards de francs constants 1985. Ils sont passés à 350 milliards entre 1982 et 1986. Le gain de 61 milliards de francs constants dans les cinq dernières années représente concrètement l'équivalent d'une année de titre V de la défense entre 1977 et 1982. Donc, en cinq ans, le Gouvernement a, par rapport à ses prédécesseurs, donné à nos armées l'équivalent d'un budget supplémentaire d'équipement. La représentation nationale doit connaître ces chiffres avant de porter une appréciation sur l'évolution de notre effort de défense au cours de la législature et sur le projet de budget de 1986.

Ce gain de 61 milliards s'est réparti de la manière suivante : 20 milliards pour les forces nucléaires, dont 14 pour la force nucléaire stratégique et 6 pour l'arme nucléaire pré-stratégique ; 41 milliards pour les forces conventionnelles.

Autre indication précieuse et complémentaire : les recherches, développements et études ont augmenté de 10 milliards, soit de 12 p. 100 par rapport à la période précédente.

Quant aux études amont, celles qui préparent l'avenir, elles ont augmenté de 10 milliards, soit de 60 p. 100 par rapport aux cinq années précédentes. Ainsi, l'avenir de notre défense est préparé comme il ne l'a jamais été, et toute observation en sens contraire se heurterait au caractère irréfutable de ces chiffres.

Je tiens enfin à souligner que toutes les armées - que je sais très ombrageuses sur ce point - ont également bénéficié de la progression globale du pouvoir d'achat des crédits

d'équipement. L'armée de l'air vient en tête, avec 18,5 milliards de plus par rapport aux cinq années précédentes. L'armée de terre et la marine viennent immédiatement derrière, avec 18 milliards de plus chacune. Il y a donc eu une progression harmonieuse des trois armées, et personne ne peut légitimement soutenir que l'une des trois aurait été pénalisée, sauf, encore une fois, à nier l'évidence des chiffres.

Grâce à cet effort financier, nous avons pu moderniser nos armées en profondeur. Aucun domaine n'est resté à l'écart. Je citerai le renforcement de notre dissuasion nucléaire, la réorganisation de l'armée de terre afin de donner plus de souplesse et de polyvalence à nos forces, l'accroissement des moyens en hommes et en matériels de la gendarmerie, le renouvellement des équipements classiques de nos forces. Comment ne pas citer aussi l'effort de recherche, garant de l'avenir de notre défense, la meilleure maîtrise de l'Etat sur le secteur de l'armement et sur ses exportations, la relance de la coopération internationale en matière d'étude et de fabrication d'armements ?

La modernisation, c'est aussi l'intensification et l'élargissement de notre coopération militaire avec les pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique latine, l'augmentation de nos actions humanitaires, l'amélioration de la formation des personnels civils et militaires de la défense, la poursuite de l'amélioration de la condition militaire, le développement de la concertation et des droits syndicaux dans les arsenaux.

Enfin, la féminisation des armées, la profonde modification du contenu et des conditions d'accomplissement du service national, la réorganisation des réserves et l'intensification des liens entre la nation et ses armées constituent aussi des progrès qu'il convient de relever.

Puisque l'année 1986 marque le début de l'exécution de la seconde partie de la loi de programmation militaire, je tiens à dire quelques mots sur le bilan de l'exécution de la première partie de cette loi.

Le rapport qui a été déposé au Parlement cet été, conformément aux engagements du Gouvernement, contient des indications très complètes, en particulier sur les ressources financières qui ont été consacrées à la défense. Ces indications portent aussi sur la réorganisation et l'activité de nos forces, sur les effectifs, sur le déroulement des principaux programmes d'armement et sur les études et recherches de défense.

La loi de programmation avait fixé trois objectifs prioritaires : maintenir la capacité dissuasive de nos forces nucléaires, poursuivre la modernisation de nos forces conventionnelles, maîtriser les technologies nécessaires au maintien de nos capacités militaires essentielles. C'est au regard de ces trois objectifs qu'il convient d'examiner la situation actuelle de notre défense.

Vous savez tous que les programmes nucléaires se déroulent conformément aux prévisions. Le premier objectif étant donc parfaitement respecté, je ne m'y attarderai pas, sauf pour rappeler que notre capacité de riposte a plus que doublé cette année.

Le deuxième objectif mérite, en revanche, quelques développements, car la modernisation de nos forces conventionnelles touche tous les aspects de notre défense : les équipements, les structures et l'organisation, les hommes et leur formation, les instruments de gestion, l'aptitude au combat, enfin.

Les crédits consacrés aux équipements classiques sont passés de 41,6 milliards de francs en 1983 à 48,3 milliards de francs en 1986, soit une augmentation annuelle moyenne de 7,7 p. 100. Grâce à cette croissance des crédits, de nombreux matériels nouveaux ont été mis en service dans nos armées qui valorisent leurs capacités opérationnelles.

Pour l'armée de terre, je relèverai l'augmentation de la puissance de feu par l'entrée en service des premiers canons de 155 millimètres, des premiers véhicules d'observation de l'artillerie équipés de caméras thermiques, des roquettes antichars Apilas et des premiers véhicules de l'avant blindés équipés de missiles Hot. Je relèverai aussi l'accroissement de sa capacité de mobilité par les premières livraisons de véhicules T.R.M. 2000 et 10 000, des premiers ponts flottants motorisés, des bacs Gillois revalorisés, des véhicules blindés légers et des engins de reconnaissance E.R.C. 90 Sagaie.

Pour la marine, je citerai l'entrée en service du deuxième sous-marin nucléaire d'attaque - S.N.A. - des premiers chasseurs de mines tripartites et des avions de patrouille maritime Gardian.

Grâce à leur discrétion, à leur autonomie et à leur rapidité de déploiement, les sous-marins nucléaires d'attaque sont capables de faire peser, dans des zones très étendues, une menace sérieuse. L'entrée en service du nouveau missile à changement de milieu, le S.M. 39, version de l'Exoco lancée par sous-marin et arme très redoutable contre les navires de surface, leur confère parallèlement une allonge considérable.

Avec le *Saphir* et le *Rubis*, nous avons rejoint le club très fermé des puissances équipées de S.N.A. et accru très notablement notre liberté d'action !

L'entrée en service des premiers chasseurs de mines tripartites marque également une étape significative pour notre marine. Il s'agit en effet, de l'avis commun, du meilleur système anti-mines du monde.

Pour l'armée de l'air, l'événement majeur des deux années écoulées est évidemment l'entrée en service opérationnel du Mirage 2000. Cet avion concrétise notre savoir-faire technologique dans les disciplines les plus avancées et, au même titre qu'Airbus, il participe au rayonnement de notre industrie aérospatiale dans le monde.

Je mentionnerai aussi l'entrée en service de nouveaux avions de reconnaissance, les Mirage F1 CR, avions remarquables qui remplacent les Mirage III R, et des premiers hélicoptères Ecureuil.

Parallèlement, la flotte de nos avions écoles a connu une modernisation notable. Les Xingu et les Epsilon, apparus récemment dans nos écoles, autorisent d'importantes économies de fonctionnement. La remotorisation de nos D.C. 8 et des avions ravitailleurs K.C. 135 va dans le même sens, grâce au succès technique et industriel remporté par nos motoristes avec la filière du C.F.M. 56.

Cette énumération des principales réalisations des deux dernières années prouve, s'il le fallait - et peut-être le fallait-il - que la modernisation de notre équipement conventionnel est une réalité indiscutable, avec comme corollaire une valorisation indéniable de nos forces classiques !

La modernisation des structures et de l'organisation va de pair avec le renouvellement des équipements. La force d'action rapide, la F.A.R., a été mise sur pied, comme prévu, à l'été 1985. Mobile, polyvalente, capable d'une projection à grande distance dans des délais très brefs, la F.A.R. constitue un instrument de gestion des crises très précieux et, à moins de nier encore une fois l'évidence, on ne peut sérieusement prétendre, comme je l'ai lu, que cette création affaiblirait notre défense. Se déplacer à 250 kilomètres à l'heure en s'affranchissant des contraintes du terrain au lieu de se déplacer à 70 kilomètres à l'heure, cela me semble représenter un progrès tactique et stratégique. De même, associer plus étroitement le char et l'hélicoptère me paraît être un facteur d'accroissement réel de l'efficacité militaire.

La réorganisation de l'armée de terre décidée par la loi de programmation a également permis de remédier aux lacunes antérieures. La menace provenant du Nord de l'Europe a été mieux prise en compte grâce à la création, en 1984, d'un véritable troisième corps d'armée, dont les effectifs sont désormais supérieurs à 30 000 hommes. Parallèlement, la mobilité et la puissance de feu des divisions du 2^e corps d'armée ont été renforcées, manifestant par là la solidarité privilégiée qui nous lie à la République fédérale d'Allemagne. Cette solidarité a d'ailleurs été évoquée au cours du sommet franco-allemand qui s'est terminé il y a une heure seulement et auquel j'assistais.

La F.A.R. et la 1^{re} armée ont conservé leurs quinze divisions et sont susceptibles de mener une action coordonnée. L'idée selon laquelle la création de la F.A.R. se serait faite au détriment de la 1^{re} armée est donc totalement erronée, je tiens à le dire ici.

M. François Fillon. Enfin, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. L'ensemble a gagné en souplesse d'emploi et en polyvalence.

Depuis l'été 1983, ont été également entreprises les autres réformes prévues par la loi de programmation. Je veux évoquer ici la réorganisation et la valorisation des matériels des forces de défense opérationnelle du territoire par la création d'une brigade par zone de défense et d'un régiment divisionnaire interarmes par région administrative. Je veux évoquer aussi le transfert à la gendarmerie, qui sera achevé à la fin de cette année, des missions de garde des points sensibles civils de première catégorie et d'intervention immédiate au profit de tous les points menacés.

Cette dernière réforme s'inscrit assez naturellement dans le renforcement de la vocation militaire de la gendarmerie qui, pour ce faire, a vu la livraison de ses premiers véhicules blindés à roues et a passé d'importantes commandes de fusils d'assaut F.A.M.A.S. Durant les deux années écoulées, la gendarmerie de l'armement et les unités d'autoroute ont été considérablement renforcées.

Un effort important de modernisation a été fourni en matière de formation et d'entraînement des hommes. J'en ai rappelé les grandes lignes il y a quelque temps devant la commission de la défense.

Pour améliorer l'entraînement des hommes, un effort d'investissement très important a été consenti dans le domaine des simulateurs. Parmi les réalisations récentes les plus significatives, je citerai l'installation d'un simulateur Transail de nouvelle génération à Toulouse, d'un simulateur de Mirage F1 CR à Strasbourg, d'un simulateur de combat à Mont-de-Marsan, d'un simulateur d'hélicoptères Lynx à Lanvéoc et à Saint-Mandrier, de simulateurs de S.N.A. à Toulon, l'installation prochaine à Landivisiau d'un simulateur de combat aérien et la multiplication, dans les unités de l'armée de terre, des simulateurs de chars, de missiles et d'hélicoptères.

S'agissant de la gestion du ministère de la défense, un effort très important a été consenti en matière d'informatique. La valeur du parc est passée de 1,5 milliard de francs en 1981 à 3 milliards de francs en 1985. Grâce à cela, nous avons beaucoup amélioré la gestion des réseaux de transmission, la gestion des pièces détachées et la maintenance des équipements. Nous avons allégé de nombreuses tâches administratives dans les unités, sur les bases aériennes et dans les services. Nous avons aussi beaucoup développé la conception et la fabrication assistées par ordinateur dans les arsenaux.

La modernisation de nos forces conventionnelles se traduit par des sauts qualitatifs importants - je serais tenté de dire par de véritables révolutions silencieuses - dans des domaines souvent méconnus, mais qui commandent la valeur opérationnelle de nos forces.

L'informatique de commandement a ainsi connu un développement tout à fait spectaculaire au cours de ces deux dernières années. J'ai pu le vérifier moi-même hier dans le 1^{er} corps d'armée, près de Metz. L'informatique de commandement prend un développement nouveau grâce, notamment au système de transmission R.I.T.A. Un chef de corps d'armée peut désormais, dans son P.C. opérationnel, utiliser directement l'informatique. C'est bien une de ces révolutions silencieuses dont je parlais à l'instant qui s'accomplit dans le domaine du commandement.

L'équipement, dès cette année, de l'armée de terre à partir de matériels disponibles dans le commerce, la livraison à la gendarmerie de 6 174 terminaux Saphir en deux ans sont d'autres exemples significatifs du développement de l'informatique de commandement, grâce à laquelle une information plus complète circule plus vite. Ce n'est pas sans incidence sur l'amélioration de la sécurité de nos Français.

Je veux mentionner également l'amélioration sensible de nos capacités de combat tout temps. Pour me limiter à un exemple, celui de l'armée de terre, j'indiquerai qu'ont été commandées entre 1983 et 1985 près de 2 000 lunettes d'observation ou de pilotage, plus de 200 télémètres laser et près de 400 caméras Mira pour le Milan. Grâce à l'introduction de ces matériels reposant sur la technique de l'intensification de lumière et la télévision à bas niveau de lumière, nous donnons à nos blindés et à nos hélicoptères la capacité de combat tout temps qui leur manquait.

Un effort exceptionnel a également été accompli en matière de guerre électronique. Parmi les mesures les plus significatives qui ont été prises, j'en citerai trois :

En premier lieu, le renforcement des écoutes électromagnétiques par l'augmentation des moyens en personnel et en matériel, la création d'un nouveau régiment de guerre électronique aux forces françaises en Allemagne, et la modernisation des hélicoptères et avions spécialisés de l'armée de l'air ;

En deuxième lieu, l'amélioration de l'auto-protection des matériels par l'installation de détecteurs de contre-mesures et de lance-leurres sur nos avions Mirage IV refondus, Mirage 2 000, Jaguar, ou sur nos bâtiments de combat ;

En troisième lieu, l'ouverture de polygones d'entraînement à la guerre électronique. Quatre centres sont en cours d'équipement dans l'armée de l'air et la marine, et plus de 500 millions de francs ont été dépensés à ce titre.

En résumé, l'aptitude au combat de nos unités s'est grandement améliorée ces dernières années ; j'ai d'ailleurs pu constater au cours de mes premières visites dans les armées combien la disponibilité et le moral de nos soldats étaient excellents, ainsi que la qualité des matériels en service.

Je veux ici faire une mise au point suite aux propos regrettables qui ont été récemment tenus sur la qualité de nos chars. Nous avons plus de 1 200 chars AMX 30 en ligne...

M. Yves Lancien. Félicités !

M. le ministre de la défense. ... dont près de 1 000 doivent être revalorisés.

Je précise que 35 p. 100 des revalorisations seront achevées fin 1986. Un débat a déjà eu lieu dans cette enceinte en 1983. M. Lancien avait proposé, par voie d'amendement à la loi de programmation militaire, de ne prévoir aucune revalorisation d'AMX 30 en AMX 30 B 2, mais d'acquiescer l'AMX 40.

M. Yves Lancien. Tout à fait ! Je le maintiens !

M. le ministre de la défense. Votre assemblée avait repoussé cet amendement, car l'AMX 40 coûtant à peu près deux fois le prix d'une revalorisation d'AMX 30, notre parc aurait été constitué vers 1990 d'environ un tiers de chars AMX 40, légèrement supérieurs aux AMX 30 valorisés, et de deux tiers de chars AMX 30, très inférieurs à la version modernisée.

L'armée de terre et son chef d'état-major avaient d'ailleurs proposé la solution intermédiaire qui a été retenue, c'est-à-dire la revalorisation des quatre cinquièmes du parc en AMX 30 B 2.

Parallèlement, après l'échec de la tentative de produire un nouveau char en coopération avec la République fédérale d'Allemagne, nous avons lancé immédiatement les études de définition du char futur dès 1982. Ces études sont terminées et le lancement du développement interviendra en 1986, en vue d'une mise en service en 1992. L'arme blindée n'est donc pas, contrairement à ce que j'ai lu, sacrifiée : nous menons de pair la revalorisation des chars AMX 30 et le développement du char futur, conformément au choix proposé par l'armée de terre et adopté par le Parlement.

Le troisième objectif fixé par la loi de programmation militaire est de maîtriser les technologies nécessaires au maintien de nos capacités militaires.

Les crédits consacrés aux recherches, aux développements et aux études sont passés, en francs courants, de 14,8 milliards en 1983 à 17,8 milliards en 1985, ce qui représente une augmentation de plus de 20 p. 100 en deux ans.

Les crédits d'équipement consacrés aux études « amont », c'est-à-dire aux études fondamentales qui préparent l'avenir, sont passés de 4,2 milliards en 1983 à 5,9 milliards en 1985, soit une augmentation de plus de 40 p. 100 en deux ans. On ne peut donc pas sérieusement prétendre que le Gouvernement ne fait pas ce qu'il faut pour assurer le renouvellement à terme de notre outil de défense.

Cet effort porte d'ailleurs aussi bien sur le domaine nucléaire, où les études « amont » ont augmenté de 17 p. 100 en deux ans, que sur le domaine conventionnel où elles ont augmenté de près de 50 p. 100 pendant la même période.

Les crédits d'investissement consacrés aux développements sont passés de 10,6 milliards de francs en 1983 à 11,9 milliards en 1985, soit une progression de 11,5 p. 100 en deux ans.

Cette progression recouvre des mouvements de sens contraire qu'il faut bien comprendre.

D'un côté, l'achèvement dans d'excellentes conditions du développement du missile M 4 explique la diminution des crédits consacrés aux développements nucléaires, qui sont revenus de 6,9 milliards de francs en 1983 à 6,6 milliards en 1985, l'effort financier étant reporté sur les études « amont » et sur les fabrications.

En sens inverse, les crédits consacrés aux développements classiques ont connu une croissance très vive : les crédits de paiement sont passés de 3,7 milliards de francs en 1983 à 5,3 milliards en 1985, ce qui représente une augmentation de 40 p. 100 en deux ans. Je réponds donc ici par avance à la critique de ceux qui prétendraient, contre l'évidence, que le Gouvernement se borne à mettre en service les matériels décidés par ses prédécesseurs sans rien lancer de nouveau. J'ai lu des propos de ce genre. Malheureusement pour les auteurs de tels écrits, les chiffres ne correspondent pas à leurs affirmations.

Je ne voudrais pas me livrer à une énumération fastidieuse, mais je tiens quand même à rappeler quelques-uns des principaux programmes dont le développement ou l'industrialisation ont été décidés depuis 1983 : Hadès, le sous-marin nucléaire lance-engins de nouvelle génération, les aides à la pénétration, l'hélicoptère de combat franco-allemand, le char futur, le véhicule blindé léger, le transport de chalands de débarquement des années 1990, le nouvel avion de patrouille maritime Atlantique 2, la torpille légère Murène, le système informatique de commandement, le missile de reconnaissance CL 289, qui sera produit en coopération, le réseau thermique Viviane pour le tir de nuit du missile Hot à partir des Gazelle, le missile sol-air très courte portée, l'avion expérimental, le moteur M 88. Je pourrais dire : etc.

L'effort de recherche et développement qui a été poursuivi ces dernières années se traduit donc, vous le voyez, par des résultats tangibles et par le lancement d'un nombre considérable de nouveaux programmes.

Des progrès indéniables ayant été accomplis au cours des dernières années, quelles seront les grandes lignes de notre politique en 1986 et au cours des années à venir ?

Je vois personnellement quatre axes d'effort principaux : garantir la crédibilité de nos forces nucléaires, conserver une capacité de projection hors d'Europe, poursuivre la modernisation de nos forces conventionnelles et, enfin, relever le défi spatial.

La sécurité de la France - c'est le premier axe - repose sur la possession de forces nucléaires, indépendantes et crédibles.

Ces forces connaissent actuellement une profonde mutation. La modernisation de nos forces stratégiques est bien engagée : après l'achèvement du durcissement des missiles S 3 du plateau d'Albion en 1984, l'entrée en service à partir de 1986 des Mirage IV refondus et désormais équipés du missile air-sol moyenne portée, garantit jusqu'à la fin du siècle la crédibilité des forces aériennes stratégiques.

M. Pierre Mauger. Heureusement !

M. le ministre de la défense. Quant à la Fost, la force océanique stratégique, la mise en service du missile M 4 en 1985 et le déroulement selon le calendrier prévu au programme de refonte des S.N.L.E. - les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins - actuellement en service garantit également la crédibilité de notre capacité de riposte jusqu'à la fin du siècle.

La commande en 1986 du premier sous-marin nucléaire lance-engins de nouvelle génération, dont les études ont été lancées en 1981 et qui entrera en service en 1994, ainsi que l'a récemment confirmé le Président de la République, assurera cette crédibilité au-delà. Le S.N.L.E. restera, en effet, longtemps encore, un vecteur invulnérable. C'est pourquoi nous avons décidé de lancer cette nouvelle génération de sous-marins, qui implique un saut technologique dans de nombreux domaines.

Certains diront : nous sommes d'accord sur votre choix pour le vecteur, mais quels missiles, quelles charges emporteront ces sous-marins à l'avenir ? La réponse à cette question dépend évidemment de l'évolution de la menace prévisible. C'est pourquoi, avant d'y répondre, je dirai quelques mots de ce qu'on appelle l'initiative de défense stratégique et que d'autres appellent de façon plus populaire « la guerre des étoiles ». C'est une donnée stratégique nouvelle qui n'avait naturellement pas été prise en compte lors de l'élaboration de la loi de programmation militaire.

Il faudra attendre probablement cinq à sept ans pour apprécier la faisabilité d'un projet de réalisation d'un bouclier défensif étanche pour se garder des missiles intercontinentaux adverses. Et celui-ci ne pourrait pas, en tout état de cause, voir le jour avant les années 2010-2020. C'est dire que de nombreuses incertitudes l'entourent. Même si l'on constate aujourd'hui un progrès dans la présentation que les Américains font à l'opinion publique de leur initiative de défense stratégique, nos réserves de principe ne changent pas.

L'extension incontrôlée de systèmes d'armes déstabilisants dans l'espace, la remise en cause de la dissuasion nucléaire, fondement de la paix mondiale depuis près de quarante ans, les risques de relance de la course aux armements constituent des problèmes politiques majeurs. A ceux-ci s'ajoute la situation particulière de l'Europe - et nous en avons parlé, bien entendu, avec nos amis allemands. La menace dirigée contre l'Europe réside principalement dans les forces nucléaires intermédiaires, les missiles de courte portée, les missiles de

croisière et les avions stationnés en Europe de l'Est. Comment ne pas constater que les Européens ne peuvent pas trouver dans l'I.D.S. américaine de réponse à leur légitime préoccupation de sécurité ?

A la veille de la rencontre de Genève entre le président des Etats-Unis et le numéro 1 de l'Union soviétique, nous formons le vœu que s'engage une négociation sérieuse sur ces sujets d'une gravité capitale pour l'avenir de la sécurité mondiale et européenne.

Si la réalisation d'un bouclier défensif étanche n'est certainement pas pour demain, l'I.D.S. nous pose, par ses répercussions multiples, un triple défi que nous relevons.

S'agissant d'abord du défi technologique, la France a proposé à l'Europe le projet Euréka. Ce projet n'a pas de finalité militaire et ne constitue donc pas une réponse à l'I.D.S. Il doit permettre d'éviter aux entreprises européennes de devenir de simples sous-traitants des entreprises américaines. Il doit mobiliser les ressources humaines et financières de l'Europe autour de projets civils définis par les Européens pour les Européens dans tous les secteurs clés de l'avenir.

S'agissant ensuite du défi politique, la France a clairement mis en garde contre le caractère aventureux de l'I.D.S. et formulé des propositions tendant à interdire le déploiement d'armes dans l'espace, sans condamner toutefois la poursuite, tout à fait licite, de telles recherches.

S'agissant enfin du défi militaire posé par l'I.D.S., nous y avons répondu de deux manières : premièrement, en entreprenant des études sur les mesures susceptibles de protéger nos systèmes contre les effets des armes à énergie dirigée ; deuxièmement, en lançant un programme de développement d'aides à la pénétration, destiné à contrer la menace la plus sérieuse, celle des systèmes de défense terminale. Les études entamées en 1985 seront poursuivies en 1986, avec comme objectif l'installation de ces aides sur nos missiles dès 1991 si l'évolution de la situation l'exigeait. A cet effet, sont prévus au projet de budget de 1986 642 millions de francs d'autorisations de programme et 200 millions de francs de crédits de paiement.

Pour l'avenir plus lointain, nous disposons encore de grandes marges de manœuvre : une nouvelle tête nucléaire entrera en service sur le missile M 4 en 1987 ; le développement d'une nouvelle tête a été décidé, en vue d'une entrée en service en 1994. A la fin du siècle également pourrait intervenir le remplacement du missile M 4 par le M 5. Les options ainsi ouvertes en termes quantitatifs et qualitatifs garantissent le maintien de la crédibilité de notre dissuasion jusqu'à la fin du siècle. L'entrée en service d'une nouvelle composante stratégique à l'horizon 1996 apparaît dans ces conditions prématurée, du moins tant que ne pourront pas être tirées toutes les conséquences des études sur la faisabilité d'un éventuel bouclier spatial. De nombreux responsables politiques de l'opposition, qui ont récemment écrit sur ce sujet, partagent, je le sais, ce point de vue.

Nos forces préstratégiques sont également en cours de modernisation : le premier Mirage 2000 N sera livré en 1986, en vue de la constitution du premier escadron en 1988. Le développement du Hadès se poursuit normalement. La montée en puissance de ces programmes explique la croissance des crédits consacrés à l'A.N.P., l'arme nucléaire préstratégique.

La crédibilité de nos forces nucléaires ne serait pas assurée sans un renforcement de la protection du réseau de transmission de l'ordre d'engagement. Les programmes Ramsès et Astarté répondent à cette préoccupation ; leur entrée en service est prévue en 1987 pour le premier, et en 1988 pour le second. Ces réseaux seront notamment protégés contre les effets de l'impulsion électromagnétique.

L'avenir ne serait pas correctement assuré non plus si nous ne poursuivions pas nos expérimentations nucléaires. La volonté politique ne fait pas défaut : les récents voyages du Président de la République et du Premier ministre l'ont démontré. Le nombre des expérimentations sera maintenu en 1986. Grâce aux investissements considérables qui ont été réalisés au cours de ces dernières années - et j'ai pu le vérifier sur place - nous retirons beaucoup plus d'enseignements du même nombre de tirs.

Notre deuxième axe d'effort pour l'avenir consiste à conserver une capacité d'intervention hors de l'Europe.

Nous devons rester en mesure de protéger nos départements et nos territoires d'outre-mer, ainsi que les installations vitales pour l'avenir de notre pays, telles que celles de

Kourou et de Mururoa, qui y sont situées. Nous devons aussi protéger nos ressortissants partout dans le monde, porter secours à ceux qui nous le demandent. La France conserve des intérêts mondiaux. Elle est liée à de nombreux pays par des accords de coopération ou de défense. Elle dépend de l'extérieur pour une bonne partie de ses approvisionnements.

Afin de mieux assurer ces responsabilités, nous avons créé la force d'action rapide, la F.A.R. Nous avons commandé, lors du budget de 1984, le premier transport de chalands de débarquement des années 1990. Nous commanderons, en 1986, le premier porte-avions à propulsion nucléaire qui sera entièrement construit à Brest. Il restera seulement à renforcer notre capacité de transport à long rayon d'action. Le successeur du *Transail*, qui devrait être construit en coopération avec d'autres pays, n'entrera probablement pas en service avant la fin du siècle. En attendant, j'étudie la possibilité d'acquérir un cargo léger.

Notre troisième axe d'effort concerne la modernisation de nos forces classiques. Situés là où nous sommes en Europe, mettant en œuvre une stratégie de dissuasion globale dans laquelle les forces nucléaires et classiques se valorisent mutuellement, nous devons conserver des matériels compétitifs. Chacun sait ici qu'en raison de l'insuffisance des crédits d'équipement entre 1969 et 1978, nos forces classiques ont été gravement négligées. Bien qu'il ne soit pas possible de rattraper les retards qui ont été pris à cette époque, nous nous efforçons de remettre ces forces à niveau. En 1986, nous lancerons les développements de bon nombre des matériels qui équiperont nos forces au milieu de la prochaine décennie. J'ai parlé il y a un instant du porte-avions à propulsion nucléaire, je citerai aussi, parmi d'autres, le char futur, l'hélicoptère de combat franco-allemand, le missile M.I.C.A. Je rappellerai aussi que l'avion expérimental, l'A.C.X., effectuera son premier vol en 1986. Les crédits consacrés aux développements classiques atteindront 6,8 milliards en autorisations de programme et 5,7 milliards en crédits de paiement. Par rapport à 1985, la progression en crédits de paiement sera de 8 p. 100, soit 4 p. 100 en volume.

Après quarante années d'efforts ininterrompus, nous maîtrisons parfaitement les technologies liées à l'atome. L'évolution prévue de nos forces nucléaires garantit la crédibilité de notre dissuasion jusqu'au début du siècle prochain.

La modernisation de nos forces nucléaires et conventionnelles étant assurée par les programmes en cours, notre pays doit maintenant franchir une nouvelle étape, celle de la maîtrise de l'espace. C'est pour moi le quatrième axe d'effort des années à venir. Des programmes civils ambitieux ont été lancés par le Gouvernement. Il convient maintenant de compléter notre politique spatiale par le lancement de nouveaux programmes.

L'espace est en effet devenu une dimension supplémentaire des relations stratégiques. Notre pays a des intérêts dans le monde entier, comme en témoigne le prépositionnement de nos forces dans de nombreuses régions du monde. Le maintien de notre statut de grande puissance passe désormais par la maîtrise plus complète des technologies spatiales et par une utilisation pacifique de l'espace. La France s'est résolument prononcée contre la militarisation de l'espace ; elle doit l'utiliser pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité.

Les programmes que nous lancerons s'inscrivent dans cette perspective. Il s'agira de voir, d'écouter et de communiquer. Ces capacités nouvelles renforceront la crédibilité de notre dissuasion et seront des instruments précieux dans la conduite des crises, cette forme moderne de la guerre. Elles permettront aussi d'accroître notre indépendance et notre liberté d'action par rapport à nos alliés, de contrôler plus efficacement le respect des accords de désarmement ou de limitation des armements.

Le projet de budget de 1986 prévoit, pour notre effort spatial, 442 millions de francs en autorisations de programme et 459 millions de francs en crédits de paiement. Ces crédits seront utilisés de la manière suivante.

Premièrement, 242 millions de francs d'autorisations de programme et 370 millions de francs de crédits de paiement seront consacrés aux programmes de satellites de télécommunication. Deux satellites *Télécom 1* sont actuellement en orbite ; un troisième satellite sera lancé fin 1986.

L'utilisation du système Syracuse débute en ce moment : la première station mobile lourde vient d'entrer en service à la Réunion afin d'améliorer les liaisons avec nos forces dans

l'océan Indien ; la première station navale est également entrée en service sur le *De Grasse* ; une autre station à terre, celle de Lanvéoc-Poulmic, est actuellement mise en service.

Le réseau commence donc à fonctionner ; il s'étendra progressivement en 1986 et en 1987 avec les livraisons de stations fixes et mobiles produites en série.

Afin d'assurer la relève du système Syracuse I, des études sont d'ores et déjà entreprises sur le système Syracuse II, qui entrera en service à partir de 1992. Le lancement du développement de ce nouveau satellite interviendra fin 1986. Le système Syracuse II offrira une capacité de télécommunication accrue ; il sera également protégé contre la guerre électronique.

Deuxièmement, le budget de 1986 prévoit aussi 125 millions de francs en autorisations de programme et 45 millions de francs en crédits de paiement pour le lancement du développement d'un satellite d'observation. Il s'agit d'un satellite d'observation optique doté d'un haut pouvoir de résolution. Ce programme comprendra quatre satellites. Un lancement interviendra tous les trois ans à partir de 1992.

D'ores et déjà fonctionne également un centre d'exploitation des images et de surveillance de l'espace qui exploite des images en provenance de satellites civils *Landsat*.

Troisièmement, enfin, en ce qui concerne le système d'aide à la navigation, *Navstar*, nous poursuivons, dans le cadre des protocoles conclus en 1978 et en 1983 au sein de l'Alliance atlantique, les travaux d'expérimentation des récepteurs et d'adaptation aux différents porteurs. Un crédit de 110 millions de francs d'autorisations de programme a été consacré à ce programme au cours des dernières années ; 15 millions de francs sont prévus en 1986. La marine commandera une centaine de récepteurs pour ses avions, ses bâtiments de surface et ses sous-marins ; 40 millions de francs seront consacrés en 1986 et en 1987 au développement des prototypes et aux essais. Le système sera opérationnel vers 1988-1989.

Ayant ainsi ouvert de larges perspectives sur l'avenir, je voudrais compléter mon propos par quelques considérations plus ponctuelles sur le budget de 1986.

Ce budget permettra d'augmenter l'activité de nos forces de 5 p. 100 en volume. Nous retrouverons ainsi le niveau élevé des années 1983-1984. Nombre d'entre vous avaient regretté l'an dernier la diminution en volume des crédits de fonctionnement et souhaité qu'ils remontent en 1986, fût-ce au prix d'une moindre progression des crédits d'équipement. Ils ont été entendus puisque le titre III augmentera de 1,3 p. 100 en volume en 1986, sans que cela ne fasse pourtant obstacle à la croissance des crédits d'équipement.

L'augmentation des crédits du titre III permet de poursuivre l'amélioration de la situation des personnels de la défense et de mettre en œuvre quelques mesures de justice sociale. Les appelés bénéficieront d'un relèvement hiérarchisé du prêt d'un franc par jour à compter du 1^{er} janvier 1986. En faveur des militaires d'active, je relèverai trois mesures : la meilleure indemnisation des contraintes inhérentes à la mobilité propre aux militaires - un crédit de 50 millions de francs est prévu pour améliorer les conditions d'attribution du complément et du supplément pour charges militaires et tous les militaires bénéficieront de cette mesure - ; la réforme du régime de la solde spéciale progressive afin de relever sensiblement la rémunération des engagés au-delà de la durée légale du service national ; la possibilité pour les engagés de souscrire désormais des contrats longs s'ils font preuve d'une aptitude professionnelle suffisante.

En 1986, nous poursuivrons aussi notre politique d'aide à la reconversion des cadres qui quittent nos armées. Celles-ci ont besoin d'un encadrement jeune et elles doivent donc pouvoir aider ceux qui partent tôt à entreprendre ce que j'appellerai une seconde carrière. Le projet de loi récemment adopté par votre assemblée, qui augmente le taux de la contribution de solidarité demandée aux titulaires d'une pension de retraite qui exercent un emploi salarié au-delà de soixante ans, n'affecte en rien ce droit légitime d'entreprendre une seconde carrière. J'ajouterai que la représentation nationale a manifesté son souci de solidarité à l'égard de la collectivité militaire en reconduisant les dispositions d'aide à la reconversion inscrites dans la loi n° 70-2 et dans la loi n° 75-1000.

En faveur des personnels civils, le projet de budget prévoit des réévaluations d'indemnités à taux fixes, et surtout l'aligement de la carrière des aides soignantes civiles des hopi-

taux militaires sur celle des aides soignantes des hôpitaux publics. Il prévoit aussi les crédits nécessaires pour que le pouvoir d'achat des ouvriers des arsenaux soit au moins maintenu.

Parmi les mesures de justice sociale, je mentionnerai particulièrement celles qui sont prévues en faveur des retraités. Un contentieux ancien, remontant à 1951, existait ; il est en voie d'apurement puisque les mesures jugées prioritaires par le conseil permanent des retraités militaires sont soit réglées soit en cours de règlement.

Grâce à l'augmentation des crédits d'équipement, nous maintiendrons en 1986 les priorités des années antérieures.

Les crédits de paiement consacrés aux forces nucléaires augmenteront de 8 p. 100, soit de 4 p. 100 en volume. Les crédits destinés aux études et recherches progresseront de 9,2 p. 100 en autorisations de programme et de 5,2 p. 100 en crédits de paiement. Les crédits affectés aux grands programmes classiques individualisés dans la loi croîtront de 16,4 p. 100 en crédits de paiement. Les commandes et livraisons de ces programmes seront donc, dans l'ensemble, conformes aux prévisions de la loi de programmation militaire.

Je voudrais enfin souligner que les crédits de paiement des sections air, terre et marine augmentent respectivement en volume de 3,6, 3,9 et 4,2 p. 100. Cette progression est élevée et harmonieuse ; elle concrétise notre effort de modernisation des forces nucléaires et conventionnelles.

Je ne veux pas terminer cette présentation du projet de budget de 1986 sans évoquer la loi de programmation militaire.

Postérieurement au vote de cette loi est intervenue la décision de faire baisser les prélèvements obligatoires. Il fallait concilier cet impératif nouveau avec les engagements antérieurs. J'observe d'ailleurs - la discussion de ce budget le confirme - qu'il y a entre la plupart des formations politiques un accord très large pour diminuer les recettes et les dépenses publiques ainsi que le déficit du budget. Ce résultat est impossible à obtenir sans y faire contribuer d'une manière ou d'une autre la défense, qui représente plus de 15 p. 100 du budget de l'Etat.

Comment, en effet, pourrait-on promettre moins d'impôts, moins de déficit et plus de dépenses ? Il me semble que personne ne peut proposer tout cela à la fois.

Je voudrais souligner, en outre, que les hypothèses d'évolution des prix retenues à l'été 1983 sont aujourd'hui dépassées. Personne n'a cru le Gouvernement lorsqu'il a annoncé, à l'été 1983, que l'inflation serait de 5 p. 100 en 1985. Eh bien, nous y sommes !

M. Pierre Mauger. Pas de votre fait : c'est un vrai miracle !

M. le ministre de la défense. Les crédits prévus pour la période 1986-1988 ont été calculés en 1983 sur la base d'un taux de hausse du P.I.B. marchand de 5 p. 100 par an. Passer à 4 p. 100, comme ce sera le cas en 1986, représente, à contenu physique inchangé, une diminution de plus de 10 milliards de francs en trois ans par rapport aux chiffres de la loi de programmation.

Ceci m'inspire un commentaire que je vous invite à méditer sur le respect des lois de programmation militaire. « Les lois précédentes ont été ruinées de l'intérieur par l'inflation. » Ce propos n'est pas de moi, il est de M. Michel Debré ; et je crois qu'il avait raison.

Il y a en effet constamment eu dans le passé un écart entre les prix prévus et les prix réels : plus de 5 p. 100 par an en moyenne au cours de la loi 1971-1975, près de 4 p. 100 par an en moyenne au cours de la loi 1977-1982. Et au cours de cette dernière loi, les armées ont perdu chaque année en moyenne 4 milliards de francs du seul fait de la sous-estimation de l'inflation. Le Gouvernement proposait donc au Parlement de voter des crédits qu'il laissait discrètement amputer en cours d'année par le délicieux poison de l'inflation.

Aujourd'hui, le Gouvernement maîtrise l'inflation et il n'y a pratiquement plus de différence entre les crédits tels que les vote le Parlement et les crédits dont bénéficient réellement les armées.

M. Pierre Mauger. Quelle hypocrisie !

M. le ministre de la défense. S'il existe un écart entre la programmation et le budget, qui trouve son origine dans la baisse de l'inflation et celle des prélèvements obligatoires, il est reconnu devant le Parlement et l'opinion et non dissimulé.

Avant de conclure cette présentation du projet de budget de 1986, je veux évoquer la contribution du ministère de la défense à la sécurité quotidienne des Français et des Françaises. Les élus que vous êtes savent que la gendarmerie, implantée en profondeur dans tout le pays, apporte une contribution irremplaçable à la sécurité des personnes et des biens, au maintien de l'ordre en métropole et outre-mer, à la constatation des infractions et à la recherche de leurs auteurs.

Les résultats qu'elle obtient en ce domaine sont éloquentes et tiennent pour une large part à l'effort de modernisation que nous avons poursuivi. L'augmentation des effectifs de l'arme, le renforcement des brigades, la création de nouvelles unités spécialisées expliquent très largement ces résultats. Une meilleure coordination avec l'action de la police nationale également.

En 1986, nous continuerons à moderniser le parc de véhicules et d'hélicoptères, à améliorer le casernement et à informatiser l'arme.

Afin de renforcer les moyens de l'action quotidienne de la gendarmerie et d'assurer sa présence sur le terrain, les dotations de carburant augmenteront de 18,6 p. 100, par rapport à 1985. Un effort analogue sera consenti en faveur des crédits de fonctionnement des corps, qui augmenteront de 8,6 p. 100, et des crédits de téléphone, qui augmenteront de 9,9 p. 100. Le Gouvernement, pour qui l'amélioration de la sécurité passe par un renforcement simultané des moyens de la police et de la gendarmerie, traduit clairement ces choix dans ce projet de budget.

Mesdames, messieurs les députés, le budget de la défense de 1986 connaît une forte progression en volume et permet une croissance équilibrée des crédits de fonctionnement et d'équipement. L'activité des forces augmentera de 5 p. 100 en volume, améliorant encore la valeur opérationnelle de nos armées. Le maintien de notre effort d'équipement permettra de poursuivre la modernisation de nos forces nucléaires, de lancer le programme de sous-marins nucléaires lance-engins de la nouvelle génération, d'accroître notre effort de recherche et de développement, qui se marquera par le lancement d'un nombre important de programmes classiques nouveaux, et de respecter les grandes orientations de la loi de programmation.

Le budget de la défense n'est pas la simple addition de divers budgets. Il convient donc de porter sur lui une appréciation d'ensemble. C'est ce que je me suis efforcé de faire devant vous. Ce projet de budget de 1986 représente un optimum et traduit des choix clairs et conformes aux intérêts stratégiques et à long terme de la France : c'est la raison pour laquelle, mesdames, messieurs les députés, je vous demande de l'adopter. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Emmanuel Hanel. Vous n'avez pas cité le nom de M. Henu une seule fois ! C'est un oubli volontaire ou non ?

M. le président. La parole est à M. Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la défense.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget de la défense pour 1986 est présenté au terme d'une législation qui a consenti un effort considérable pour la modernisation de nos forces et le renforcement des moyens mis au service de notre dissuasion.

Alors que le coût de fonctionnement de nos armées a pu être stabilisé sur la période 1980-1986, leur équipement s'est qualitativement et quantitativement accru, les crédits du titre V augmentant en termes réels de 2,5 p. 100 par an de 1980 à 1986.

Nous sommes donc loin des débats anciens ou plus récents au cours desquels on prétendait que le Gouvernement de gauche négligerait l'effort militaire.

Au sein de cette masse financière consacrée à l'équipement, les programmes majeurs qui doivent donner à nos forces le surcroît de mobilité et de puissance de feu nécessaire pour parer à la menace des années 90 ont reçu des ressources en progression réelle de 8 p. 100 par an.

Partie essentielle, cœur de notre dispositif de défense, la force nucléaire stratégique a vu l'enveloppe qui lui est affectée croître pendant cette période de 4 p. 100 par an en volume.

La force océanique stratégique, qui constitue la voie la plus sûre pour le maintien à long terme de notre capacité de dissuasion, a bénéficié d'une priorité absolue ; les crédits qui lui sont destinés au sein du titre V de la section Marine auront, au terme de la période 1980-1986, progressé globalement de plus de 70 p. 100 en volume.

La majorité peut donc à bon droit s'estimer satisfaite du chemin parcouru. En comparaison, la programmation antérieure n'a pas traduit la même vigilance ni le même souci de garantir la permanence des moyens de notre défense.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Très bien !

M. Jean-Yves Le Drien, rapporteur spécial. En effet, et j'abonderai dans votre sens, monsieur le ministre, si l'on prend 1976 comme année de référence, on constate que les précédents gouvernements ont accru le volume des dépenses d'équipement militaire de 35 milliards de francs en francs constants, valeur 1985, c'est-à-dire de 7 milliards par an de 1976 à 1980.

Depuis 1981, le Gouvernement, toujours en valeur 1985, a augmenté ses dépenses d'un supplément de ressources réel de 128,5 milliards de francs, soit 21,4 milliards par an.

Cet effort rend compte de la modification de structure du budget de la défense, dans lequel 41 p. 100 des crédits étaient affectés à l'équipement en 1977, ce pourcentage devant passer à près de 48 p. 100 en 1986.

Il a ainsi été possible depuis 1981 de développer la force océanique stratégique au rythme requis par l'évolution de la menace, d'intensifier les recherches, de doter les forces des armements les plus modernes : Mirage 2000, S.N.A., canons de 155, hélicoptères de combat S.A. pour l'armée de terre.

Le projet de budget de 1986 s'inscrit dans la ligne de cet effort. C'est un budget de croissance mais aussi un budget de priorités.

Budget de croissance, privilégié dans l'ensemble des dépenses de l'Etat, puisqu'il augmente de 5,4 p. 100, contre 3,6 p. 100 pour l'ensemble des dépenses au titre des opérations définitives.

Budget de priorités puisque, au-delà d'un redressement indispensable des dotations du titre III, il accorde aux dépenses d'équipement un surcroît de ressources de 5,5 p. 100. Ce surcroît de ressources va d'abord, comme il se doit, aux forces nucléaires. Les dotations qui leur sont affectées passent de 23 386 millions de francs à 25 268 millions de francs, soit une augmentation nominale de 8 p. 100 et réelle de 3,9 p. 100.

Ainsi se trouve confirmée la tendance à l'accroissement de la part du nucléaire dans le total des crédits d'équipement. En 1983, ce pourcentage était de 31,7 p. 100 ; il passe à 33,4 p. 100 dans ce budget.

La priorité dorénavant au titre V conduit également à une progression soutenue, de 5,2 p. 100, des dépenses de recherche développement études, qui s'élèvent à plus de 22 milliards de francs et représentent, comme dans les budgets précédents, 25 p. 100 du montant des dépenses d'équipement.

Troisième priorité : la modernisation des forces classiques, en particulier des forces terrestres, doit accompagner une réorganisation fondée sur les principes de mobilité et de puissance de feu, en particulier pour l'outil souple, aéromobile, doté des meilleures capacités antichars que constitue la F.A.R., laquelle s'est mise en place conformément aux engagements pris et malgré les interrogations d'un moment.

Ces priorités sont aussi celles de la loi de programmation, dont les orientations sont ainsi globalement respectées.

Toutefois, des inflexions apparaissent dans la distribution des masses financières.

Le titre III ne devait, selon la programmation, croître que de 0,33 p. 100 en volume. Cette évolution avait été jugée trop restrictive par l'Assemblée nationale, nous l'avions dit avec beaucoup de fermeté l'année dernière, car elle avait conduit à une compression trop importante des dépenses de carburant, de vie courante et d'entretien du matériel. Elle aurait pu porter préjudice à l'entraînement des forces, voire à leur moral, ainsi que nous l'avions souligné.

Le projet de budget atténue donc la rigueur de la loi de programmation en prévoyant, pour le titre III, une augmentation de 1,3 p. 100 en termes réels.

Cette augmentation permet en particulier d'accroître l'activité des forces de 5 p. 100, de redresser les dotations de vie courante, quoique dans des proportions inférieures à la hausse du prix du P.I.B.M., et d'améliorer notablement les crédits d'entretien programmé, surtout dans la marine, où l'excès des besoins sur les ressources pouvait faire craindre une détérioration de l'outil.

En outre, l'accroissement du titre III autorise des mesures indispensables de justice sociale, dont vous avez souligné la nécessité, monsieur le ministre.

Enfin, la croissance du titre III permet, en particulier pour l'activité des arsenaux, de prévoir une hausse de 7,4 p. 100 de la masse salariale, ce qui garantit l'application des décrets salariaux que le Gouvernement avait rétablis après 1981. Reste une demande que je formule depuis cinq ans et à propos de laquelle je n'ai pu encore obtenir satisfaction, malgré l'accord du ministère de la défense : je veux parler de la prise en compte des annuités pour travaux insalubres. J'espère qu'il ne s'agit pas là d'un nouveau serpent de mer.

Quant aux titres V et VI, il est vrai qu'ils ne progressent pas comme le prévoyait une loi de programmation fort ambitieuse, établie avant la décision de diminuer les prélèvements obligatoires.

La programmation prévoyait une croissance plus importante que celle accordée par le projet de budget, laquelle se limite à 1,5 p. 100.

Toutefois, cet écart n'est pas uniforme.

L'enveloppe nucléaire reçoit la quasi-totalité des ressources que prévoyait la programmation.

Il est ainsi possible, dès 1986, de mettre en chantier un S.N.L.E. de la nouvelle génération, pour lequel seront dégagés 1 563 millions de francs de crédits de paiement. Il est également possible de poursuivre les reforges M 4, d'achever l'adaptation des Mirage IV à l'A.S.M.P. - un premier escadron étant mis en service au début de 1986 - et de mener à bonne fin les programmes de modernisation des systèmes C 3 de la force nucléaire stratégique.

La vigilance du Gouvernement face aux possibles évolutions du contexte stratégique, et singulièrement dans le domaine des systèmes de défense stratégique, s'exprime dans le pourcentage élevé des études générales communes au sein de l'enveloppe affectée à l'armement nucléaire stratégique.

Ainsi s'expriment la permanence de notre doctrine stratégique et sa nécessaire adaptation aux nouvelles données qui pourraient apparaître dans l'avenir.

Quant à l'armement préstratégique, sa montée en puissance se poursuit à un rythme vigoureux : les crédits de paiement qui lui sont destinés augmentent de près de 30 p. 100.

Le Mirage 2000 N et le missile Hadès bénéficient respectivement d'une hausse de 50 p. 100 et de 67 p. 100 de leur dotation en crédits de paiement, ce qui est considérable.

Cet accroissement des moyens affectés à l'arme nucléaire préstratégique permettra un élargissement considérable des options offertes au Président de la République en cas de crise : missile Hadès, d'une portée supérieure à 350 kilomètres...

M. Pierre Mauger. C'est un maximum !

M. Jean-Yves Le Drien, rapporteur spécial... et dont les charges auront une puissance explosive diversifiée : Mirage 2000 N, possédant de bonnes capacités de pénétration et doté d'un missile, l'A.S.M.P., d'une portée de 80 à 250 kilomètres, d'une excellente précision, et doté de charges diversifiées ; Super Etendard, équipé également de l'A.S.M.P., capable de missions de pénétration sur une grande diversité de théâtres d'opérations, en fonction de la position de son porte-avions.

Je tiens à préciser que l'inégale progression des dotations des armes préstratégiques et stratégiques tient aux phases de déroulement des programmes ; elle ne doit pas faire croire à un choix opéré en faveur d'une bataille nucléaire. L'arme préstratégique, par la diversité même de ses composantes, est conçue pour une frappe autonome par rapport au déroulement de la bataille conventionnelle, frappe unique, massive, manifestant clairement l'ultime avertissement avant le recours à l'arme stratégique.

La gamme étendue de ses emplois possibles accroît l'incertitude de l'adversaire quant à la nature de la riposte et renforce la dissuasion.

Enfin, le projet de budget se caractérise par la prise en compte de la dimension spatiale de la dissuasion, tant en ce qui concerne le satellite d'observation que ceux de communication.

Vous avez rappelé, monsieur le ministre, un certain nombre de chiffres. La commission des finances déplore la dispersion des crédits relatifs à la dimension spatiale et suggère un regroupement des dotations. Ainsi, le contenu et les priorités des programmes spatiaux seraient plus facilement jugés par le Parlement et nous pourrions mieux apprécier l'orientation nouvelle que vous avez définie.

S'agissant des équipements classiques, l'écart avec la programmation est réel, puisque les crédits qui leur sont destinés ne progressent en termes réels que de 0,3 p. 100. Cette progression limitée a conduit à des choix difficiles. Toutefois, si l'on examine attentivement les crédits d'étude, d'une part et les crédits de fabrication, d'autre part, on constate qu'au prix de glissements et, exceptionnellement, de reports de quelques programmes, les orientations fondamentales de la programmation sont respectées.

Dans le domaine des études relatives aux matériels classiques, dont l'enveloppe en crédits de paiement progresse de 6,3 p. 100, l'effort porte surtout, dans les forces terrestres, sur l'hélicoptère d'appui protection, le char futur, le système de lance-roquettes multiples, les systèmes de recherche du renseignement en temps réel, au-delà de la ligne de contact. Ainsi est préparée l'évolution vers l'armée aéromobile et blindée.

Dans l'armée de l'air, le développement de l'ACT/ACX est financé. Quant aux programmes majeurs de fabrication, ils se déroulent, dans l'ensemble, d'une manière à peu près conforme à la programmation. J'ai indiqué dans mon rapport à différentes reprises la situation des livraisons. Le point de repère étant de 60 p. 100 d'exécution de la programmation au terme des trois années, on constate que, dans l'armée de terre, on s'en tient à peu près aux précisions et que, parfois, on est même un peu en avance.

Mais si, dans l'armée de l'air, le financement de l'ACT/ACX est assuré et les commandes de 19 Mirage 2000 DA passées, j'ai quelques inquiétudes sur les montants des crédits de paiement inscrits pour cette armée : garantiront-ils un rythme normal de livraison pour que soit atteint l'objectif de programmation, qui est de 450 avions en ligne ?

Dans la marine, des commandes considérables sont inscrites : le porte-avions nucléaire, le septième S.N.A., l'Atlantique nouvelle génération. Toutefois, le maire de Lorient ne peut pas ne pas poser la question de la mise en œuvre du F.L. 25, prévu dans la loi de programmation, mais pour lequel aucun crédit n'est inscrit dans le projet de budget. Pourtant, si l'on construit un porte-avions, il faudra bien prévoir d'assurer son environnement par le renouvellement de nos bâtiments de moyen tonnage.

Ce budget, je le considère comme positif, chacun l'aura compris. Il n'en demeure pas moins qu'il suscite des interrogations que je regrouperai autour de quatre thèmes : l'avenir de notre force de dissuasion, l'avenir de nos forces préstratégiques, l'avenir de nos forces classiques, la faisabilité de nos programmes de défense dans la prochaine décennie.

L'avenir de notre force de dissuasion, d'abord. Faut-il en diversifier à tout prix les composantes en acquérant un missile basé au sol qui souffrira du handicap de la vulnérabilité, quels que soient les moyens imaginés pour le rendre mobile, ou faut-il développer le programme M 5, dont la réalisation apparaît si proche ? Dans le même ordre d'idées, ne doit-on pas, face à l'éventualité du déploiement de systèmes antibalistiques, réaliser au plus tôt le satellite d'observation, dans un cadre national, si l'on ne trouve pas de partenaires ailleurs ?

L'avenir de nos forces préstratégiques. Comment concilier la nécessité de nous doter de toutes les formes d'armes nucléaires avec les difficultés politiques incontournables d'un déploiement de l'arme à effets collatéraux réduits ?

L'avenir des forces classiques. A quand un système de détection à basse altitude, dont le besoin est reconnu, et qui devient de plus en plus aigu ? Le problème n'est pas facile à régler, certes, mais il doit trouver rapidement une solution.

Autant de questions « lourdes », auxquelles nous devons répondre à court terme, mais sans précipitation ni polémique.

Quatrième thème : la faisabilité de nos programmes de défense dans la décennie quatre-vingt-dix, thème majeur qui servira de conclusion à celui qui, depuis cinq ans, présente ce rapport.

Les lois de programmation successives nous auront dotés d'une défense cohérente comprenant à la fois une dissuasion nucléaire, une capacité d'arrêt sur le champ de bataille, des moyens d'intervention extérieure, une marine assurant notre présence et notre puissance dans le monde. Ces enjeux et ces missions sont définis dans la dernière loi de programmation. Nous modernisons ces moyens en permanence, mais cela implique un grand changement de générations d'armements dans les années quatre-vingt-dix. Vont arriver ensemble le déploiement du nouveau char, de l'hélicoptère H.A.P.-H.A.C., le premier porte-avions - si l'on en construit un, il en faudra bien un deuxième, sinon, cela ne servira pas à grand-chose - le satellite d'observation, l'avion de combat tactique.

Tout cela - sans parler d'autres programmes encore - va commencer à poser des problèmes vers 1992 ou 1993.

Le problème est donc le suivant. Je le pose en toute honnêteté, sans polémique, car la réponse n'est pas facile : ou bien nous serons obligés d'aller au-delà de 3,8 p. 100 du P.I.B.M., mais il faudra préciser comment, ou bien nous serons obligés de « lisser », de limiter nos ambitions, mais il faudra indiquer sur quoi. L'importance de ce débat, le sérieux qu'il réclame devrait exclure toute joute politicienne. Ce débat doit être cohérent et honnête, car la question posée est incontournable.

Monsieur le ministre, vous nous avez présenté un projet de budget de modernisation de nos forces armées, qui poursuit l'effort, qui prépare l'avenir. J'ai précisé tout à l'heure toutes ses qualités. La commission des finances a partagé cet avis. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demande de le voter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à Tineau, suppléant M. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la politique de défense de la France.

M. Luc Tineau, rapporteur pour avis suppléant. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, d'après ce que j'ai entendu, d'après ce que j'ai pu lire, il manque beaucoup de choses dans ce projet de budget : il manque des chars, il manque des véhicules blindés, il manque des avions, il manque du carburant ; à croire, monsieur le ministre, que le deuxième budget de l'Etat a été réduit comme une peau de chagrin !

Cessons d'accorder plus d'attention qu'il n'en faut à ces propos polémiques et partisans.

« Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel », disait Jean Jaurès. Aucun budget, sous quelque gouvernement que ce soit, ne pourra atteindre l'idéal. Il y aura toujours des mécontents. Mais le courage est de comprendre le réel à partir de cet idéal.

Le réel, en quoi consiste-t-il ? Il consiste à répondre à cette simple question : « la sécurité de la France et la défense de la nation sont-elles assurées ? »

Avant d'apporter une réponse, rappelons donc, mes chers collègues, que la politique de défense de la France repose sur la volonté d'assurer à notre pays les moyens de sa propre sécurité dans le respect de ses engagements internationaux.

Conservons à notre dissuasion nucléaire toute sa capacité face aux évolutions technologiques et modernisons nos forces classiques, telles sont les lignes d'action essentielles de notre effort de défense.

Cet effort a été conduit avec détermination depuis 1981 ; il sera poursuivi en 1986.

Je voudrais rappeler brièvement les principes fondamentaux de la stratégie de la France. Cette stratégie repose sur la dissuasion et la riposte du faible au fort. Elle a pour objectif de détourner tout agresseur potentiel de l'emploi de la force contre notre territoire et nos intérêts vitaux. Il s'agit d'une stratégie d'interdiction de la manœuvre ennemie, comme l'a récemment rappelé M. le Premier ministre devant les auditeurs de la dernière session de l'I.H.E.D.N. C'est donc sans la moindre ambiguïté possible une stratégie de non-guerre, et non une stratégie qui accepterait plus ou moins implicitement

une bataille de l'avant. La dissuasion mise en œuvre par la France est globale, ce qui implique la valorisation de nos moyens nucléaires et de nos moyens conventionnels. Enfin, personne ne peut douter sérieusement de la crédibilité de notre dissuasion. La France entend aussi assumer la défense de ses intérêts dans le monde et respecter les engagements auxquels elle a souscrit en tant que membre de l'Alliance atlantique dont elle fait partie, ainsi que ses autres engagements, en particulier avec ses partenaires africains.

Cette doctrine étant rappelée, l'interpellation véritable devient celle-ci : la politique de défense de la France déroge-t-elle à ces grands principes ?

Je voudrais souligner l'effort qui a été consenti pour assurer à nos forces la capacité de remplir les missions qui leur ont été assignées dans le cadre de la stratégie de dissuasion.

Au moment de son examen par le Parlement, le projet de loi de programmation se fondait sur une analyse de la situation internationale, contexte dans lequel devait s'inscrire notre effort de défense. Deux ans plus tard, on doit constater que ce contexte n'a pas connu de bouleversements qui auraient pu modifier radicalement les axes de notre effort.

On retiendra trois éléments marquants pour cette période de deux années : la persistance de crises et de conflits localisés, le déploiement des euromissiles et le développement du projet de défense dans l'espace.

Que ce soit au Proche-Orient ou au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie du Sud-Est ou en Amérique centrale, les conflits ne se sont pas réduits en intensité ou en nombre. La France a, durant cette période, essayé d'apporter sa contribution au rétablissement de la paix. Elle a montré qu'elle avait à la fois les moyens et la volonté de faire face à ses responsabilités internationales.

La décision de l'O.T.A.N. d'installer en Europe des missiles de type Pershing II et des missiles de croisière, en réponse à l'installation des missiles soviétiques de type SS 20, s'est, durant cette période, concrétisée en Grande-Bretagne, en République fédérale d'Allemagne et en Italie.

La France, pour sa part, a montré sa fidélité à l'Alliance atlantique. Dans son discours au Bundestag, le Président de la République a rappelé de la manière la plus claire que la France est attachée à la paix, que celle-ci ne peut résulter que de l'équilibre des forces au plus bas niveau possible.

Les discussions sur le désarmement et la limitation des armements n'ont connu, malheureusement, aucun résultat positif, donnant raison à *contrario* à la France, lorsqu'elle estime qu'elle ne pourra envisager de réduire ses armements qu'à partir du moment où les Etats-Unis et l'Union soviétique auront diminué de façon significative leurs propres capacités de destruction nucléaire.

Cette loi de programmation a été exécutée de manière remarquable en ce qui concerne les programmes majeurs. Je n'y reviendrai pas, mon collègue Le Drian ayant exposé la question sur le plan financier. Cependant, que l'on me permette d'insister sur les moyens de la dissuasion nucléaire qui constitue la priorité des priorités de notre défense.

Les objectifs prévus par la loi de programmation ont été respectés, tant en ce qui concerne les commandes que les livraisons. Ainsi ont été commandés la refonte M 4 du premier S.N.L.E., quatre avions P.C. Astarté, la transformation de dix-huit Mirage, la motorisation de sept avions ravitailleurs C 135 F, de trente-deux Mirage 2000 porteurs de l'A.S.M.P. ainsi que la transformation de 10 Super Etendard porteurs de l'A.S.M.P.

J'ajoute que l'étude et maintenant la commande du septième sous-marin nucléaire nouvelle génération a été parfaitement respectée, ce qui nous permet d'avoir dès maintenant trois sous-marins à la mer.

Ce qui veut dire, en clair, que nous aurons une force stratégique nucléaire dotée d'une puissance de feu beaucoup plus importante.

Un effort considérable a été également fait pour tout ce qui touche à la marine, effort que les gouvernements précédents n'avaient pas toujours consenti.

Ainsi, au cours des débats de 1978, un certain nombre de parlementaires déclaraient : « Il n'y aura bientôt plus que quatorze bâtiments contre cent trente-deux à l'heure actuelle ». Les auteurs de ces propos s'appelaient M. Paecht, M. René Tomasini et notre collègue Daillet, qui, malheureusement, a dû s'absenter.

M. Pierre Mauger. Un mot de trop !

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. J'ai dit « malheureusement ». Ce n'est pas forcément sa faute.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler les propos que tenait ici M. Paecht, en 1979, lors de la réactualisation de la loi de programmation militaire précédente. Je laisse à mon ami Gourmelon le soin de le faire beaucoup plus clairement lorsqu'il interviendra tout à l'heure en ce qui concerne la marine.

J'en arrive à la réorganisation de l'armée de terre. Certains retards de commandes existent. Ils sont compensés par des commandes plus importantes sur les programmes d'artillerie et de munitions. Le déficit de commandes, en 1985, de lance-roquettes multiples est dû à un retard technique lié à la coopération internationale. Le déficit de commandes de roquettes anti-chars portables s'explique par la substitution de l'Apilas au L.R.A.C. de 89 millimètres.

Le volume des livraisons est globalement supérieur à ce que prévoyait la loi.

Des critiques ont été apportées en ce qui concerne cette armée de terre. Je les ai entendues. Monsieur le ministre, vous les avez d'ailleurs rappelées tout à l'heure.

Mais je voudrais rappeler les propos tenus du haut de cette tribune en novembre 1981 : la loi de programmation militaire de 1977 à 1982 prévoyait la commande de 320 chars AMX 30 ; à la fin de 1981, 234 seulement avaient été commandés. Cette loi prévoyait la commande de 18 200 véhicules tactiques ; à la fin de 1981, seulement 6 412 avaient été commandés.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Intéressant !

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. Ainsi s'exprimait ici M. le ministre de la défense le 13 novembre 1981. Et ses déclarations étaient ponctuées d'un : « C'est vrai ! », émanant de M. Lancien et de M. Daillet.

Alors examinons ce qui a été fait aujourd'hui et ce qui est commandé. Veuillez m'excuser, mes chers collègues, si la liste est longue, mais c'est important.

L'armée de terre poursuit sa modernisation, notamment par la commande de 91 AMX 30 en version B 2. Sa puissance de feu sera accrue, par la commande de 30 canons de 155 ; sa mobilité et sa capacité tactique seront améliorées, avec la commande des 100 premiers véhicules blindés légers, de 255 véhicules de l'avant blindés, de 38 engins blindés chenillés et de 2 910 véhicules tactiques, de 155 000 obus de 155 millimètres et de 105 millimètres, de 20 000 roquettes antichars. Je n'insisterai pas, si ce n'est pour préciser qu'en ce qui concerne la guerre électronique, 70 p. 100 des crédits d'études d'armement non nucléaire sont attribués à ce secteur moderne, dont 39 p. 100 en faveur de l'armée de terre. Les études en amont non nucléaires concerneront principalement la détection électromagnétique et infrarouge, la guerre électronique, le guidage terminal des projectiles.

Ces chiffres devaient être rappelés, même si leur énumération est un peu fastidieuse.

Je veux aussi insister sur le fait que la réorganisation de l'armée de terre s'insère totalement dans la dissuasion. Il n'y a pas à découper la défense de la France en tranches. La dissuasion forme un tout. Armée de l'air, armée de terre, marine, gendarmerie sont complémentaires et chacune de ces quatre branches a sa manière, son rôle à jouer. Face à la menace ou, plus exactement, aux menaces, il faut éviter un comportement corporatiste, à la limite, pour globaliser cette défense et voir si les intérêts de la France, la sécurité des Français sont entièrement maintenus.

Il n'est pas question, je l'ai dit tout à l'heure, de s'engager dans une bataille de l'avant mais il est question, au contraire, de dissuader tout agresseur potentiel.

Un mot, en conclusion, sur l'initiative de défense stratégique. Vous l'avez évoquée tout à l'heure, monsieur le ministre, et, après avoir participé à la dernière session de l'Atlantique Nord, à San Francisco, et attendu vainement des réponses de la part du général Abrahamson aux questions que nous lui posions, nous sommes véritablement interpellés par l'I.D.S.

Un bouclier qui permettrait de protéger l'ensemble de l'Alliance atlantique, est-ce possible ? Des scientifiques, réunis en Italie dernièrement, ont démontré que cela est peu fiable à terme. Mieux : à l'office de technologie du Congrès américain, un groupe d'experts a rendu des conclusions accablantes.

Ne risque-t-on pas d'assister à un découplage entre les Etats-Unis et l'Europe ? Autre question, d'ordre technique : lorsque l'on sait que les SS 21 et les SS 23 mettront entre trois et cinq minutes pour atteindre leur cible, comment pourra-t-on les intercepter dans la phase ascendante ? S'ils ne le sont pas, les impulsions électromagnétiques auront un effet destructeur.

Certains pourraient parler de l'obsolescence de notre force de dissuasion. Je crois, au contraire, que les efforts qui ont été faits sont durables et nous permettront de répondre aux défis qui nous sont lancés. L'I.D.S., vous l'avez rappelé tout à l'heure, est un de ces défis, d'ordre technologique. Il peut avoir une réponse, avec le projet Euréka, et tout ce qu'il peut comporter, en particulier avec les décisions qui viennent d'être prises à Hanovre.

Pour finir, dois-je vous avouer, mesdames, messieurs, que je m'interroge parfois sur l'attitude de nos collègues qui réclament plus de chars, d'avions et de missiles, en somme plus d'argent, et qui, en même temps, affirment vouloir réduire les dépenses publiques de quarante milliards.

M. Emmanuel Hamel. Non, pas le budget de la défense, et vous le savez fort bien !

Votre argumentation n'est pas honnête ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. André Lojeune. Quels budgets voulez-vous réduire alors ?

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. Monsieur Hamel, je m'interroge sur la cohérence. Il y a là un problème !

A mon sens, on ne peut pas dire tout et son contraire, surtout s'agissant de la sécurité des Français et de l'indépendance de notre pays...

M. François Fillon. Ah non, ne nous donnez pas de leçon dans ce domaine !

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. Je ne vous donne pas de leçon, je pose une question !

J'espère seulement que vous pourrez y répondre.

M. Emmanuel Hamel. Ce budget mérite mieux que vous n'avez fait.

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. Il faut expliquer aux Français comment vous pourrez avoir plus de chars, d'avions et de missiles tout en réduisant les dépenses publiques de 40 milliards ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Cette question est fondamentale.

M. Emmanuel Hamel. Vous présentez ce budget depuis cinq ans, vous savez très bien que c'est possible !

M. François Fillon. Nous vous expliquerons, monsieur Tinseau !

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. Votre projet de budget, monsieur le ministre, ne représente pas l'idéal, mais la majorité de la commission invite l'Assemblée à le voter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lagorce, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour la défense.

M. Pierre Lagorce, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'avis de la commission des affaires étrangères sur le budget de la défense ne peut être ni financier ni technique.

A mon sens, pour la commission, il doit s'agir d'apprécier la bonne adéquation de l'effort militaire de la France et de ses objectifs de politique extérieure. Or, je l'annonce d'emblée, les options du budget militaire qui nous est soumis sont apparues à notre commission comme de nature à permettre d'atteindre les objectifs de notre diplomatie, objectifs actuellement centrés sur le débat relatif au désarmement, sur l'initiative de défense stratégique américaine, sur la coopération européenne en matière d'armement et sur la relance de l'U.E.O., l'union de l'Europe occidentale.

S'agissant d'abord du désarmement, notre action est axée sur Stockholm et Genève. A Stockholm ont été enregistrés de modestes acquis auxquels la France s'est associée. Prenons-en acte pour poser les fondements d'avancées concrètes futures à promouvoir, par exemple, en 1986, à Vienne. A Genève, la France a participé au débat sur les armes chimiques, dont l'évènement actualise, hélas ! les méfaits.

Il lui reste à participer efficacement à l'élargissement de la proposition soviétique, qui ne peut rester seulement européenne, et à l'acceptation américaine de négociation multilatérale pour concrétiser la suppression totale.

Pour ce qui est de l'I.D.S., notre pays est incrédemment partie prenante moralement au second débat de Genève entre Américains et Soviétiques sur le désarmement nucléaire terrestre. Mais sur ce point, les résultats à attendre sont obérés par le programme I.D.S. car, non seulement la « guerre des étoiles » éventuelle ajoutera ses surarmements aux apocalyptiques dangers atomiques, mais ce projet handicape lourdement les minces chances d'accord à la réunion de Genève. Actuellement, la France ne peut s'associer à aucune initiative de nature à accentuer une déstabilisation stratégique qu'il convient de réduire. Elle doit s'en tenir au traité A.B.M. de 1972 et veiller à ce que le projet Euréka prenne corps et devienne efficient.

La question se pose, bien sûr, des chevauchements entre I.D.S. et Euréka et des éventuels glissements vers le domaine militaire de ce dernier projet. Deux considérations dominent ici le débat. L'une est le danger de laisser les deux grands monopoliser la haute technologie, l'autre la faculté de maîtriser la recherche pure et d'en éviter les dérivations appliquées à la guerre. Mais aucune nation occidentale ne peut assurer seule sa sécurité. La position de la France, puissance nucléaire, membre de l'Alliance atlantique, extérieure à l'O.T.A.N. sans y être étrangère, est en ce domaine privilégiée. Solidaire de l'Europe, elle est apte à participer à la nécessaire détente entre U.S.A. et U.R.S.S. Là est la raison de sa présence constante à tous les carrefours de la coopération européenne en matière d'armement et sur le plan militaire.

Je ne reviens pas sur le canevas, qui figure dans mon rapport écrit, sur l'obligatoire coopération pour assurer la sécurité des nations européennes. S'agissant d'une coopération qui s'étend au-delà de l'Europe, je ne parlerai que du choix tout récent par les U.S.A. du système français de communication militaire R.I.T.A. matériel fabriqué par l'entreprise publique Thomson - sans exagérer l'importance du contrat ainsi conclu. En tout cas, voilà qui montre qu'une action collective permet d'atteindre d'une façon optimale un haut niveau technologique, une réduction des coûts et une production plus facile des matériels utiles à la sécurité du monde occidental.

Ces efforts de coopération s'accompagnent, plus particulièrement depuis deux ans, de la réactivation de l'Union de l'Europe occidentale, organisme jusqu'alors un peu négligé des politiques et peu connu du grand public. L'intérêt de la relance de l'U.E.O. tient surtout à sa compétence exclusive en matière de sécurité et de défense européenne et à sa structure particulière : assemblée parlementaire, conseil de ministres, comité permanent et agence de contrôle des armements. Ainsi l'U.E.O. est apte à jouer un rôle actif d'impulsion politique et d'analyse des questions intéressant la sécurité de l'Europe. C'est ce que j'ai essayé longuement de démontrer dans mon rapport écrit.

Je ne veux ici que souligner la nécessité d'une harmonisation cohérente des attributions du Parlement européen et de l'U.E.O. en matière de défense et de sécurité. Quitte à en arriver à une modification des traités, il faut que les marges, parfois floues, soient délimitées sans équivoque, et que chacun s'en tienne aux compétences affectées.

Enfin, j'insisterai sur le rôle éminent joué par l'assemblée de l'U.E.O. Peut-être conviendrait-il de lui donner les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches ? Car si les organes de l'U.E.O. dont j'ai parlé sont évidemment indispensables, il ne faut pas oublier que son assemblée est composée de parlementaires, c'est-à-dire non de fonctionnaires nommés par leur gouvernement, mais de représentants élus des peuples dans les sept pays respectifs. Or, et personne, je le crois, ne le contestera, en matière de défense et de sécurité c'est avant tout l'avis des peuples qui doit prévaloir !

Tels m'apparaissent être les objectifs majeurs actuels de notre politique extérieure. Ces objectifs le budget de la défense aidera à les atteindre, de : que la France en

matière de défense et de sécurité maintienne sa place en Europe et dans le monde. C'est pourquoi, sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la défense. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, j'ai longuement analysé dans mon rapport écrit les divers départements qui se trouvent rassemblés dans ce budget de la section commune. Je me bornerai donc, en présentant oralement ce rapport, à préciser les grandes lignes du budget et à appeler plus particulièrement votre attention sur quelques points précis qui méritent d'être soulignés.

Cette année, les crédits de la section commune s'élevaient à 38 milliards 528 millions de francs, hors pensions, ce qui représente, selon le Gouvernement, une augmentation de 4,38 p. 100. En réalité, ce taux n'est pas tout à fait exact car, par rapport à l'année dernière le projet de budget qui nous est présenté a été légèrement modifié. De nouvelles sections ont été prises en charge, comme le budget annexe des essences. En revanche, la contribution aux fonds propres de l'Aérospatiale et de la S.N.E.C.M.A., d'un montant de 700 millions de francs, ne figure plus cette année au budget de la section commune.

Enfin, l'imputation à cette section de la rémunération d'assistants techniques militaires, qui autrefois figurait au budget de la coopération, modifie sensiblement la présentation de ce document budgétaire qui, par conséquent, n'est pas exactement comparable à celui de l'année dernière.

En définitive, les crédits de la section commune, hors pensions, n'augmenteront cette année pratiquement que de 2 p. 100 en volume, ce qui est évidemment ennuyeux étant donné que le taux d'inflation pour 1986 est estimé par le Gouvernement à environ 4 p. 100. En fait, nous voyons apparaître une diminution des moyens d'action de la section commune pour l'année 1986.

La section commune, je vous le rappelle, représente un ensemble relativement hétérogène. Les grandes masses qui la composent sont les suivantes : 20 milliards de francs vont à la délégation générale pour l'armement et 7,6 milliards de francs aux personnels civils extérieurs. Les crédits de la Dircen, direction des centres d'expérimentations nucléaires, représentent 2,5 milliards de francs ; et ceux du service de santé des armées 1,626 milliard de francs. Je cite encore : l'administration centrale, 554 millions de francs ; l'action sociale des armées, 519 millions de francs ; la direction générale de la sécurité extérieure, 458 millions de francs ; les postes permanents à l'étranger, 377 millions de francs ; le service des essences, 308 millions de francs ; le service d'information et de relations publiques des armées, 68 millions de francs ; le contrôle général des armées, 54 millions de francs ; la justice militaire, 36 millions de francs ; la protection et la sécurité de la défense, 32 millions de francs ; enfin, il y a la dotation à divers organismes interarmées et des crédits de participation à des activités sportives de compétition, pour un total de 767 millions de francs.

La plus grande part des crédits est attribuée, vous le constatez, à la délégation générale pour l'armement qui regroupe tous les crédits destinés à notre armement nucléaire. Il semble que l'activité des établissements industriels de la D.G.A. soit satisfaisante. Toutefois le groupement industriel des armements terrestres pose un petit problème car, pour 1986, l'absence de reprise des exportations laisse envisager une charge pilotée inférieure d'environ 5 p. 100 au potentiel des établissements. Le G.I.A.T., à la recherche d'activités complémentaires, est donc en train de répartir au mieux la charge entre les différents établissements, notamment au profit de ceux qui ont rapatrié leurs sous-traitances.

Pour la construction navale, comme pour l'activité des ateliers industriels de l'aéronautique, il ne semble pas y avoir de problème. Mais pour le budget du commissariat à l'énergie atomique, qui est alimenté à raison de 48 p. 100 par les crédits militaires - 98 p. 100 pour la D.A.M., direction des applications militaires. Or, depuis plusieurs années, la part de la D.A.M. qui lui était transférée, augmentait moins que le transfert général au commissariat à l'énergie atomique. Il en

est donc résulté chaque année une perte substantielle du pouvoir d'achat, perte qui, entre 1982 et 1985, a été estimée à environ 8 p. 100. Certes, cette année la part de la D.A.M. augmentera de 5 p. 100 en crédits de paiement, mais cette hausse est loin de rattraper le retard qui empêche la D.A.M. d'aller de l'avant comme elle le souhaiterait.

En effet, il convient de bien noter que les crédits de la D.A.M. jouent un rôle primordial car ils sont destinés au financement des études de base et de systèmes, ainsi qu'au développement, à la réalisation et au maintien en condition opérationnelle des armes stratégiques et tactiques, sans oublier la fabrication des charges expérimentales et la production des matières nucléaires nécessaires à la construction des armes.

Nous constatons cette année que les principaux programmes financés portent sur des armes mises au point, mais les crédits destinés à des recherches et à des études, qui devraient déboucher sur une amélioration de notre système actuel de défense nucléaire sont très faibles. C'est pourquoi, en présentant mon rapport à la commission de la défense nationale, j'avais proposé un amendement afin de dégager une somme de 150 millions de francs pour abonder les crédits destinés aux recherches, et permettre, en particulier, des études sur une nouvelle composante de notre défense nucléaire.

Pour l'instant, en effet, je me permets de vous le rappeler, notre défense nucléaire repose sur trois composantes : le plateau d'Albion, les Mirage IV et la force océanique stratégique.

Si la force océanique stratégique reste encore une arme absolument sûre, puisque les sous-marins sont pour le moment indétectables, il n'en va pas de même de la composante du plateau d'Albion, dont il semble bien qu'elle ne soit pas sûre de pouvoir pleinement résister à une première frappe, et de la composante aérienne qui, malgré la refonte des Mirage IV, a un aspect un peu vieillot.

Quant à la force océanique stratégique, rien n'indique que, dans les dix ou quinze années qui viennent, des progrès considérables sur le plan des écoutes ne permettront pas à l'ennemi potentiel de détecter nos sous-marins, ce qui diminuerait de manière considérable leur efficacité.

Actuellement, il convient donc, semble-t-il, de trouver une nouvelle composante qui remplacerait dans les années à venir le plateau d'Albion et la force des Mirage IV. Cette composante pourrait être soit un missile mobile, soit un missile de croisière, soit tout autre chose.

Si je demande 150 millions de crédits supplémentaires c'est pour lancer dès maintenant la réflexion sur cette future composante car, il ne faut pas l'oublier, pour mettre au point un nouveau système d'armes, une dizaine d'années sont nécessaires. Or il semble bien qu'à l'horizon de 1995-2000 le retrait progressif du système S-3 du plateau d'Albion et des Mirage IV laisserait la dissuasion nucléaire reposer sur la seule force océanique stratégique. Insuffisance qui est quand même ennuyeuse.

Ma proposition n'a pas été retenue par la commission de la défense car les commissaires ont estimé que retirer des crédits du programme Hadès, ou réduire à quinze le nombre des Mirage 2000 nucléaires commandés, ne serait pas raisonnable. Cela je l'admets volontiers.

Mais il pourrait peut-être être envisagé de transférer dans le cadre de la loi de programmation des crédits actuellement inemployés et qui pourraient servir à la détermination d'une nouvelle composante. En effet, il me paraît essentiel de relancer les études et les recherches qui stagnent depuis trop longtemps à la D.A.M. C'est sur ce premier point que je voulais plus spécialement appeler votre attention.

M. Jean-Marie Daille. Très bien.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. J'espère que j'aurai été écouté et entendu. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

J'en viens au service de santé des armées qui apparaît comme bien géré et remplissant parfaitement son rôle. Mais les crédits qui lui sont attribués semblent insuffisants pour accomplir sa mission.

M. Robert-André Vivien et M. Jean-Marie Daillet. Exactement !

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. En effet, les investissements du service de santé pour l'année 1986 sont notablement insuffisants. Ils ne permettront pas de réaliser plusieurs opérations extrêmement urgentes, telles que l'agrandissement de l'hôpital Percy de Clamart ou la construction du nouvel hôpital militaire de Rennes.

Je n'aurai pas la cruauté de vous décrire l'état des bâtiments de l'hôpital de Rennes. Il se trouve demeurer le seul grand hôpital pour la région Ouest. Sachez simplement que la situation actuelle ne saurait se pérenniser. Il faut absolument faire quelque chose. C'est pourquoi je demande que l'on étudie la possibilité, rapidement, d'augmenter les crédits du service de santé militaire afin de lancer ces grandes opérations hospitalières indispensables à son maintien en bon état de marche et à la formation de ses médecins et de ses chirurgiens.

M. Robert-André Vivien et M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Le troisième point sur lequel je tiens à appeler votre attention concerne les principales revendications des retraités militaires. Vous les connaissez bien, car vous y avez fait allusion, monsieur le ministre. Il s'agit du reclassement en échelle de solde des sergents et sergents-chefs, ainsi que des adjudants-chefs et des aspirants.

Si un effort a été consenti en 1985 pour les sergents et les sergents-chefs, qui sont maintenant satisfaits, en revanche la décision prise pour les aspirants et les adjudants-chefs ne peut vraiment pas donner satisfaction aux ayants droit. La mesure décidée, qui prévoit un étalement du rattrapage sur dix ans, n'est pas raisonnable. En effet, actuellement, parmi les ayants droit, les plus jeunes sont âgés d'au moins soixante-douze ans. Etaler sur dix ans le rattrapage n'est donc pas acceptable. L'étalement devrait avoir lieu au plus sur cinq ans, voire sur trois ans, étant donné l'âge des bénéficiaires.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques réflexions que je tenais à vous présenter à l'occasion de la discussion du budget de la section commune. Les autres services regroupés dans cette section ne présentent pas de problème particulier - du moins pas de problème que je souhaite faire ressortir, et M. le ministre me comprendra parfaitement.

En conclusion, la commission, après en avoir discuté, a décidé, à la majorité de ses membres, d'adopter les crédits de la section commune tels que les lui présentait le Gouvernement, le R.P.R., l'U.D.F. et le parti communiste ayant voté contre. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Combasteil, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section des forces terrestres.

M. Jean Combasteil, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, selon le projet de budget qui nous est soumis, l'armée de terre devrait recevoir, en 1986, 42,388 milliards de francs en crédits de paiement, soit une progression de 5,6 p. 100, et 15,730 milliards de francs en autorisations de programme, soit une régression de 20,9 p. 100.

En volume, et sur la base des hypothèses économiques retenues par le Gouvernement, les crédits de paiement devraient donc connaître une augmentation de 1,6 p. 100, compensant, la baisse enregistrée l'an dernier, qui s'élevait à 1,26 p. 100.

La très forte diminution des autorisations de programme devrait être atténuée par un abondement de 4,26 milliards de francs en début d'exercice. Toujours est-il que, après une diminution de 8,9 p. 100 en 1983, les autorisations de programme ainsi abondées vont stagner en francs courants et donc diminuer en francs constants. Cette évolution, toujours présentée comme répondant à des nécessités de trésorerie, n'en reste pas moins très préoccupante en raison des incidences qu'elle pourrait avoir, dans l'avenir, sur les commandes et donc sur l'activité des industries concernées.

Dans l'ensemble du budget de la défense, la part consacrée à l'armée de terre progresse légèrement, passant de 26,7 p. 100 à 26,8 p. 100.

A l'intérieur des crédits de paiement, les dépenses d'équipement voient leur proportion continuer à croître, conformément au principe retenu dans la loi de programmation. Ainsi le titre III, en hausse de 4 p. 100, représentera 56,2 p. 100 de l'ensemble des crédits de paiement, contre 43,8 p. 100 pour les crédits du titre V, en hausse plus marquée de 7,9 p. 100.

Après avoir très succinctement caractérisé les crédits de la section Forces terrestres, je voudrais successivement examiner les questions importantes que sont l'activité prévisible de nos forces, la situation des personnels, le niveau des équipements, pour m'interroger ensuite sur l'exécution de la loi de programmation et conclure sur quelques réflexions concernant les conditions d'emploi de nos forces.

L'an dernier, à cette même tribune, j'avais, avec d'autres, souligné la faiblesse des crédits du titre III, c'est-à-dire en fait la réduction des moyens que l'armée de terre pouvait consacrer à l'activité et à l'entraînement de ses unités. Il s'agit d'une question essentielle, puisque cette activité et ce niveau d'entraînement commandent la capacité opérationnelle de nos forces, ainsi que la qualité du contenu du service militaire effectué par notre jeunesse. Il y va donc bien de la crédibilité de nos moyens de défense conventionnels.

De fait, depuis 1983, on assiste à une dégradation de cette activité. Mesurée en nombre de jours de sortie avec matériel organique, celle-ci est passée de cinquante jours en 1983 à quarante-cinq jours en 1984 pour tomber sans doute à quarante jours en 1985. On est loin, on le voit, des cinquante jours prévus par la loi de programmation. Pour s'adapter à ces crédits insuffisants, l'armée de terre a privilégié les exercices d'unités élémentaires au détriment - me semble-t-il - de manœuvres plus larges, favorisant la coordination et la cohésion des forces. Une priorité semble bien avoir été donnée également à l'entraînement des unités composant la F.A.R. et à la F.A.R. elle-même.

Ce budget devrait permettre de stopper cette dégradation et de parvenir à quarante-deux jours de sortie avec matériel.

Il faut toutefois remarquer une baisse importante des crédits d'entretien des matériels terrestres au profit des matériels aériens et de transmission, c'est-à-dire une fois encore au profit de la force d'action rapide, par l'intermédiaire de la quatrième division aéromobile.

S'agissant de l'armée de terre, les questions touchant au personnel sont d'une grande importance, compte tenu du nombre des personnels la composant et du poids relatif des appelés. Ces derniers représenteront 61,6 p. 100 des effectifs contre 62,5 p. 100 en 1985. Ainsi la tendance à la professionnalisation, que j'avais déjà constatée l'an dernier, s'accroît par le jeu de la déflation qui touche toujours très largement les effectifs d'appelés.

Je me rejouis de constater l'inscription, cette année, des crédits nécessaires à l'augmentation du prêt des appelés à compter du 1^{er} janvier. Cette hausse ne suffira pas à restaurer leur pouvoir d'achat mais arrêtera, au moins pour un temps, la détérioration constatée jusqu'à présent.

En ce qui concerne les personnels de carrière, je voudrais appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le problème posé par l'application de ce qu'il est convenu d'appeler l'article 5. La reconduction de la loi n° 75-1000 est bien sûr positive, mais l'incertitude qui a longtemps pesé sur cette reconduction a provoqué une anticipation des départs volontaires à ce titre. Il pourrait en résulter maintenant une notable atténuation du nombre de candidatures. Il serait donc souhaitable que la part non utilisée des quotas annuels affectés à cette mesure soit reportée d'une année à l'autre jusqu'en 1988.

J'ai déjà dit mon inquiétude sur la diminution des autorisations de programme du titre V. En revanche, les crédits de paiement progressent, je le répète, de 7,9 p. 100. Parmi ces crédits, ceux affectés aux grands programmes non nucléaires augmentent de 27,5 p. 100, tandis que ceux consacrés aux autres fabrications régressent de 10,5 p. 100. La priorité continue donc à être assurée pour les grandes options définies dans la loi de programmation.

Le rapport écrit précise, pour les matériels isolés dans la loi, le niveau des commandes et des livraisons prévues pour 1986. Les rapporteurs qui m'ont précédé ont donné le détail de cette liste.

Contrairement à l'an dernier, le chapitre Etudes connaît une inégale évolution avec une forte réduction, des études amont au profit des développements de l'hélicoptère armé, du système de transmission de la division Hadès, du L.R.M., du système Orchidée et du char futur.

Les crédits consacrés aux fabrications d'armement n'augmentent que de 5,6 p. 100 contre 10,5 p. 100 l'an passé.

Cet examen rapide de quelques aspects de l'ensemble des crédits de paiement et des autorisations de programme me semble déceler une fragilité budgétaire qui se manifeste par l'alternance, d'une année à l'autre, de secteurs privilégiés et de secteurs délaissés. Tout se passe comme s'il était impossible de maintenir à un niveau suffisant, et de façon continue, les chapitres essentiels, sans nuire à d'autres domaines.

Dans ces conditions, on en vient à se demander si la loi de programmation est vraiment respectée.

Cet exercice de contrôle propre au Parlement, possible les autres années, ne l'est plus cette année en raison de la globalisation des crédits pour la deuxième période d'exécution de la loi. Le rapport déposé par le Gouvernement n'apporte aucun élément nouveau, si ce n'est l'éventualité d'une réduction de l'enveloppe financière, en fonction des résultats acquis dans la lutte contre l'inflation. En définitive, une telle pratique supprime de fait le contrôle, puisqu'il le renvoie en fin de programmation.

Devant cette impossibilité, j'ai utilisé les éléments apportés par M. Le Drian dans son rapport sur le projet de loi de programmation.

La progression indiciaire calculée par notre collègue, transformée en francs 1986, fait apparaître qu'il manquerait 2,1 milliards de francs à la section des forces terrestres. Je ne puis vous opposer ce calcul, monsieur le ministre ; toutefois, il me conduit à trois réflexions.

Premièrement, la défense de notre pays, comme sa santé, ses moyens d'éducation ou ses équipements civils, souffre de la crise que nous vivons et de la politique d'austérité qui est maintenant pratiquée. S'il fallait une autre raison pour changer cette politique, on la trouverait aussi dans l'examen de ce projet de budget.

Deuxièmement, notre armée de terre n'est pas faite que de seuls matériels individualisés dans la loi ; elle comprend aussi d'autres matériels et les hommes qui les servent. Je crains, monsieur le ministre, que cette dérive financière ne vienne altérer l'environnement général de nos forces et les conditions de vie et d'entraînement des personnels. J'insiste sur cet aspect, car il me semble qu'en se limitant à l'examen des commandes et livraisons des matériels dits majeurs, on peut en fait dissimuler une détérioration, plus insidieuse sans doute, mais tout aussi pernicieuse de notre capacité de défense.

Troisièmement, devant cette diminution budgétaire, il me paraît urgent d'organiser un débat sur les missions demandées à l'armée de terre et peut-être, au-delà, à l'armée tout entière.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jean Combastell, rapporteur pour avis. Ce sont ces missions qui, une fois définies, pourront déterminer la nature et le volume des matériels nécessaires. Je pense, par exemple, au char et à l'hélicoptère qui sont souvent présentés comme concurrents.

Par-delà cette dernière interrogation, je voudrais revenir, une fois de plus, sur la force d'action rapide. D'abord, parce que la priorité qui lui a été accordée a mobilisé une masse importante de crédits au détriment des forces terrestres plus classiques, mais aussi parce qu'elle introduit une évolution politique et stratégique sur laquelle j'ai souvent émis plus que des réserves. Sous le couvert d'une nécessaire modernisation, cette structure militaire peut aussi s'inscrire dans les stratégies de l'O.T.A.N., dont elle utilisera, sans nul doute, et les moyens logistiques et les capacités de couverture aérienne.

A la même conception se rattache le renforcement de l'arme nucléaire tactique qui, bien qu'ayant changé d'appellation, n'en demeure pas moins tout aussi ambiguë.

L'importance des crédits affectés à ces programmes, la constitution amorcée de la future grande unité Hadès, associée, me semble-t-il, à l'intensification des expérimentations

sur l'arme neutronique mais aussi sur la miniaturisation des charges, font penser à l'abandon progressif de l'idée de « non-guerre » contenue dans la dissuasion, pour aboutir à celle d'une guerre possible en Europe.

Mes chers collègues, l'ensemble de ces remarques, de ces critiques ou de ces inquiétudes n'ont pas empêché la commission de la défense nationale d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des crédits destinés aux forces terrestres.

M. le président. La parole est à M. Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section marine.

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la marine bénéficiera en 1986, compte tenu du contexte économique, d'un effort important qu'il paraît d'emblée nécessaire de souligner. En effet, après avoir supporté l'an dernier sa part de rigueur, la section Marine du budget de la défense se voit doter de moyens qui doivent lui permettre de réaliser, de manière globalement satisfaisante, les objectifs qui lui sont assignés.

Certes, un effort supplémentaire de construction de la flotte classique eût été le bienvenu, mais il nous faut bien admettre la nécessité d'une cohérence dans le développement de l'ensemble de nos forces armées.

J'analyserai donc, dans un premier temps, le contenu d'un projet de budget qui permet une amélioration des moyens destinés à l'activité des forces et confirme les grandes options d'équipement.

Dans un second temps, je m'efforcerais de donner quelques indications sur l'état des forces navales et de vous livrer les réflexions qu'il m'inspire.

Avec 29 535 millions de francs de crédits de paiement et 26 707 millions de francs d'autorisations de programme, la marine bénéficie, par rapport au budget voté pour 1985, d'une progression de 6,70 p. 100 et de 13,60 p. 100, ce qui est très satisfaisant.

Il m'aurait été agréable, comme l'an dernier, de porter cette appréciation en l'appliquant à trois références : la loi de programmation militaire, l'ensemble des crédits de la défense, le pouvoir d'achat.

La loi de programmation militaire distinguait deux périodes. Celle portant sur les années 1984 et 1985 individualisait pour ces deux années les ressources financières. Par contre, celles-ci sont globalisées pour l'ensemble des trois années à venir. C'est une référence qui disparaît. Je ne vous cacherai donc pas, monsieur le ministre, mon souhait de voir renouer avec la démarche courageuse et novatrice introduite en 1983, qui permettait pleinement au Parlement de contrôler la continuité de l'effort réel consacré par le Gouvernement à la défense.

La part de la marine dans le budget de la défense continue de croître ; elle passe de 18,42 p. 100 en 1985, à 18,65 p. 100 en 1986. Pour situer cette évolution, il convient de rappeler que cette part représentait 18,30 p. 100 en 1971, qu'elle était descendue à 15,90 p. 100 en 1976 et qu'il a fallu attendre 1984 et la loi de programmation pour qu'elle franchisse de nouveau la barre des 18 p. 100. Elle se tient aujourd'hui résolument au-dessus de ce taux.

Sans vouloir atténuer le caractère incontestablement positif de cette progression, je rappellerai le souhait, que j'avais exprimé à cette tribune dans le débat sur la loi de programmation, de nous voir atteindre dans les prochaines années le taux de 20 p. 100. Il faut en effet savoir que les pays disposant d'une marine puissante ne ralentissent pas leur effort. Aux Etats-Unis, cet effort qui représentait, en 1985, 31 p. 100 du budget de la défense passera à 33,4 p. 100 en 1986. En Grande-Bretagne, il passera de 26 à 27 p. 100 pour l'exercice budgétaire qui s'achèvera le 31 mars 1986.

Les missions de la marine ne cessent d'augmenter. Lorsque l'on compare les moyens que nous mettons à sa disposition à ceux des autres marines et que l'on constate qu'elle a toujours jusqu'à maintenant su répondre avec compétence et efficacité aux demandes du pouvoir politique, on est tout naturellement conduit à rendre hommage au personnel, à ses qualités et à son dévouement.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Il ne fait aucun doute que, lorsque les missions sont remplies, que le travail est fait et bien fait, on n'en parle pas ; c'est un peu le

« non-événement », le contraire de ce qui suscite les fringales médiatiques. Il revenait, je le crois, au rapporteur de la section Marine, de dire aux officiers, aux officiers marinières et aux hommes d'équipage que l'on est ici conscient que, si tout se passe bien, c'est aussi grâce au savoir-faire et à l'effort soutenu qu'ils déploient.

M. Emmanuel Hamel. C'est très vrai !

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Pour ce qui concerne le pouvoir d'achat, en prenant pour hypothèse une hausse de 4 p. 100, ce qui paraît possible compte tenu des résultats remarquables obtenus depuis 1981 dans la lutte contre l'inflation, on constate une augmentation du pouvoir d'achat de la marine de 2,7 p. 100 pour les crédits de paiement et de 9,6 p. 100 pour les autorisations de programme. En 1985, nous en étions à 0,9 p. 100 et 1 p. 100. C'est donc une amélioration sensible.

Toute analyse d'un budget implique une étude des crédits de fonctionnement et d'équipement. Avant de l'entreprendre, il y a lieu de signaler la place de plus en plus importante des crédits d'équipement dans la section Marine. A cet égard, il est révélateur d'établir le rapport titre V - titre III et son évolution ces dernières années. En 1977, ce rapport était de 0,89 ; en 1980, il était de 1 ; en 1986, il sera de 1,25.

Malgré cette évolution, les crédits de fonctionnement progressent de 4,9 p. 100 en 1986, rompan avec la rigueur des exercices précédents. L'effort est particulièrement sensible pour l'entretien programmé, et cela est tout à fait opportun après la forte sollicitation des unités lors des récentes missions de présence extérieure.

Une conjoncture favorable devrait permettre d'accroître les stocks de combustible.

Les autres catégories de dépenses de fonctionnement sont maintenues à un niveau convenable.

S'agissant des crédits d'équipement, deux décisions étaient tout spécialement attendues, bien qu'aucune obligation ne s'imposât à cet égard dès 1986. Elles ont trait à la commande du P.A.N. et du S.N.L.E. nouvelle génération. Ces commandes sont aujourd'hui une réalité. Elles indiquent, de la part du Gouvernement, un double choix politique fondamental. Elles disent la volonté de la France de renforcer sa dissuasion nucléaire, son intention de ne pas se replier sur elle-même, d'être présente partout dans le monde, là où sont ses intérêts.

Un S.N.A. n° 7 s'ajoutant à ces deux bâtiments, nous commanderons cette année 46 265 tonnes. Les livraisons devant atteindre, en 1986, 14 795 tonnes, il ne pourra pas être dit que cette année ne sera pas pour la marine une très bonne année.

On notera enfin que la part de la Fost représentera, en 1986, plus du tiers des crédits de paiement du titre V. De 23,8 p. 100 en 1977, ils étaient descendus à 22 p. 100 en 1980, mais ils atteindront, l'an prochain, 34,1 p. 100.

Les décisions éminemment positives que comporte ce budget nous conduisent à examiner l'état des forces navales, et les motifs légitimes de satisfaction que nous avons n'effaçent pas pour autant quelques sujets de préoccupation.

Nous mènerons cette réflexion en partant d'une donnée fondamentale de toute planification en politique navale, qui veut qu'entre la conception d'un bâtiment et son retrait du service, il puisse se passer parfois un demi-siècle et rarement moins de trente-cinq ans.

On peut donc s'interroger sur la portée réelle de l'examen par le législateur d'une programmation à cinq ans, si on ne la considère pas comme l'une des tranches d'une planification plus large. Et encore faudrait-il que le même législateur ait accès aux informations lui permettant de voir suffisamment loin. Comme ce n'est pas encore tout à fait le cas aujourd'hui, il lui faut bien se résoudre à évaluer la situation en se référant seulement au passé.

Trois critères retiennent son attention : le tonnage, le nombre et l'âge des bâtiments. Or le tonnage diminue, le nombre des bâtiments régresse et ils se situent en moyenne dans la seconde moitié de leur potentiel d'existence.

Pour avoir aujourd'hui la marine de 300 000 tonnes qui correspond à nos besoins réels, il aurait fallu qu'au cours des vingt-cinq années couvrant les quatre premières lois de programme, la moyenne annuelle des commandes fût de 12 000 tonnes : elle n'a été que de 9 300 tonnes.

On ne peut que constater et regretter l'erreur commise durant ces années qui nous mène aujourd'hui, et pour quelque temps encore, vers ce qu'il faut bien appeler, d'une manière un peu sévère, un déclin. Notre marine, hors Fost, comptait, en 1978, 183 bâtiments pour 286 000 tonnes ; en 1985, 145 bâtiments pour 267 000 tonnes. Cela se poursuivra jusqu'en 1990 ou nous aurons environ 120 bâtiments pour 257 000 tonnes.

L'effort consenti aujourd'hui pour la marine ferait, dit-on, des envieux. Il était pourtant indispensable et il faut savoir que lorsque, à l'horizon 1991 le tonnage et le nombre des unités retrouveront une évolution ascendante, nous le devons à la loi de programmation 1984-1988. Nous en tirons une légitime satisfaction !

Le dernier et sérieux motif de préoccupation tient au fait que, dans les cinq premières années de la prochaine décennie - notre collègue Jean-Yves Le Drian l'a indiqué tout à l'heure - nous devons mener de front les programmes majeurs de la marine - porte-avion nucléaire, S.N.L.E., Atlantic II -, les programmes majeurs de l'armée de terre - char futur, hélicoptère de combat, missile Hadès -, et ceux, non moins majeurs de l'armée de l'air tels que l'avion de combat futur - l'A.C.F. - et l'avion de transport futur, l'A.T.F.

Si l'on ajoute à cela la nécessité de disposer aussi des satellites militaires de télécommunication et d'observation, on imagine la difficulté des choix à opérer, choix d'autant plus délicats que les armées sont celles du même Gouvernement de la République, qu'elles servent sous le même drapeau et constituent un seul rempart dans la défense de nos libertés.

Outil industriel indispensable à notre défense, les arsenaux sont soumis à deux exigences contradictoires : produire au moindre coût et disposer de la surcapacité qui permet de satisfaire les besoins en période de crise. Cette double contrainte est aggravée lorsque les pouvoirs publics décident de répartir les commandes entre les arsenaux et les chantiers civils. Les victimes de cette situation sont alors les entreprises sous-traitantes des arsenaux et leurs personnels atteints de plein fouet par toute variation en baisse des plans de charge. Il est certain que les pouvoirs publics centraux n'apprécient pas toujours l'ampleur des difficultés sociales que cela engendre.

Pour vivre ces difficultés sur le terrain, je souhaite vivement que l'on n'en rajoute pas avec des rumeurs et des informations non fondées. Ainsi, après qu'il eut été annoncé que le P.A.N. serait construit à Brest, on laisse entendre que cet arsenal ne serait que le lieu du montage ou de l'assemblage. Il convenait, monsieur le ministre, que vous leviez toute ambiguïté. Je vous remercie de l'avoir fait.

Par ailleurs, vous est-il possible de nous indiquer où en est l'intégration de la sous-traitance interne, dont votre prédécesseur m'assurait, en 1984, qu'elle ne posait aucun problème ?

En ce qui concerne les personnels civils sous statut, nous souhaiterions connaître, au moment où se vote le budget de 1986, les effectifs de l'année 1985. J'avais fait part, l'an dernier à cette tribune, de mes craintes quant à la sérénité des débats au congrès des officiers marinières retraités qui devait se dérouler à Brest, si les promesses prodiguées à Villeurbanne n'étaient pas tenues. Effectivement, ce congrès fut d'un bon niveau, et même d'un très bon niveau sonore lors de mon intervention, mais cela n'est qu'une péripétie. L'important est que, deux mois plus tard, cette organisation de retraités pouvait faire état de réponses favorables à deux de ses revendications essentielles.

Lors de chaque discussion budgétaire, j'ai évoqué ce fameux contentieux et je suis heureux de pouvoir déclarer aujourd'hui que le Gouvernement nous a entendus. Certes, le contentieux existe toujours, mais il n'est plus ce qu'il était ; j'en prends acte avec satisfaction.

Puisqu'il me faut conclure, je dirai qu'en ces temps difficiles la marine se voit dotée du meilleur budget qu'elle pouvait espérer.

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. Très juste !

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, la loi de programmation comportait la promesse d'un redressement. Cependant - et je l'ai également rappelé - cela demandera encore du temps et de la volonté.

Ce budget de 1986 intègre déjà la quantité d'avenir sans laquelle rien ne serait possible. C'est pourquoi, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, je vous propose d'adopter les crédits de la section Marine. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Air.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, c'est la huitième fois consécutive que j'ai l'honneur de monter à cette tribune pour rapporter le budget de l'armée de l'air.

M. Emmanuel Hamel. Vous êtes un spécialiste !

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Cette année encore je dois, avec grand regret, croyez-le bien, dresser le même constat : l'armée de l'air n'a pas les crédits qui lui seraient nécessaires ; le fait aérien demeure grandement incompris dans notre pays.

Ainsi que je l'avais souligné lors de sa discussion, la loi de programmation prend insuffisamment en compte les besoins de l'armée de l'air. Paradoxalement, son application n'a fait qu'aggraver les choses et le budget de 1986 enregistrera un retard de plus de quatre milliards de francs par rapport à cette loi.

Dans mon rapport écrit, j'ai mis l'accent, avec conviction, sur l'importance de l'arme aérienne dans tous les conflits armés récents, qu'il s'agisse de la guerre des Six-Jours, de celle du Kippour, de celle des Malouines et du conflit entre l'Irak et l'Irak. Je ne puis en trouver meilleure illustration que cette phrase du général Poi, commandant de l'opération Manta au Tchad : « Nos moyens aériens sont notre force de dissuasion. »

Tous ces exemples nous font obligation de porter et de maintenir l'armée de l'air à un très haut niveau opérationnel. Afin d'y parvenir, il me paraît essentiel que nous garantissons la cohérence - c'est le maître mot - de tous les moyens mis en œuvre, car, sans elle, tout l'édifice risque de s'écrouler. A quoi bon, en effet, des avions de combat, si peformants soient-ils, qui ne s'intégreraient pas dans un système homogène où chaque élément a son importance ? A quoi serviraient ces appareils s'ils n'avaient pas les munitions appropriées, si la couverture radar à basse altitude était inexistante ou si l'insuffisance des abris les laissait vulnérables sur leurs bases ?

Qu'en serait-il de la réalité de notre défense si le transport aérien militaire ne pouvait assurer convenablement, faute d'appareils en nombre suffisant, ses missions logistiques et tactiques ou si le remplacement à l'horizon de l'an 2000 des avions de combat actuellement en service était hypothétique ?

La cohérence de l'outil de défense aérien doit être sauvegardée à tout prix, de telle sorte que l'ensemble de notre dispositif reste crédible et performant.

Evidemment, nous le savons tous, la recherche de cette cohérence coûte cher, car il faut non seulement équiper les forces, les entraîner, mais aussi conduire les études sur les programmes majeurs et opérer les choix qui engagent l'avenir dans un contexte économique difficile.

Ce constat, monsieur le ministre, vous l'avez très certainement fait, mais force est de reconnaître que votre projet de budget ne le traduit pas complètement dans les chiffres.

Faut-il s'adapter à la menace ou faut-il s'adapter aux contraintes budgétaires ?

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Hélas ! c'est le problème.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Que pensez-vous, monsieur le ministre, avoir choisi ?

Je veux à ce sujet combattre ici une idée que j'ai souvent entendu exprimer, même au sein de notre commission, selon laquelle le budget de la défense doit supporter sa part d'économie et participer à la rigueur qui frappe le budget de l'Etat.

M. Jean-Marie Daillet. Quelle erreur !

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Si la France était attaquée, ce raisonnement, en apparence logique, pourrait avoir des conséquences dramatiques et irréparables, car, ainsi que le dit mon ami Jean-Marie Daillet, la liberté ne coûte jamais aussi cher que lorsqu'on l'a perdue.

Le budget de la défense doit donc prendre essentiellement en compte la menace qui ne cesse de s'aggraver et c'est cette menace que doivent traduire les choix budgétaires. C'est, à mon sens, la seule façon d'y faire face avec réalisme ; c'est la seule façon aussi de ne pas laisser nos ennemis potentiels nous dépasser irrémédiablement, ce qui les conduirait à nous vaincre sans appel.

Or, monsieur le ministre, votre projet de budget pour la section air ne me paraît pas construit à partir d'une prise en compte suffisante de la menace qui s'exerce sur nous. Comme je vais essayer de le montrer, s'il comprend certains points positifs, il recèle aussi de nombreux aspects négatifs. Ainsi les retards accumulés dans les années passées ne sont ni rattrapés ni en voie de l'être.

Je relèverai d'abord les points positifs de ce projet de budget avant d'en aborder les lacunes.

Une amélioration certaine touchera cette année l'activité des forces.

Comme vous le savez, il est reconnu que 400 000 heures de vol annuelles constituent un minimum en dessous duquel on ne peut plus considérer que nos pilotes sont suffisamment entraînés. Or les chiffres sont éloquentes ; ils figurent d'ailleurs dans mon rapport écrit : nous sommes passés de 420 000 heures en 1980 à 385 000 en 1985. Cette situation ne pouvait pas durer. Vous l'avez compris, monsieur le ministre, et je vous en remercie.

Les crédits destinés aux carburants opérationnels vont donc augmenter cette année de 3,7 p. 100 à structure constante, ce qui permettra à l'armée de l'air d'acheter une plus grande quantité de carburant que l'année dernière. Cette mesure est d'autant plus intéressante que les prévisions économiques sur lesquelles vous avez établi vos chiffres sont, cette année, réalistes, contrairement à celles de l'année dernière.

Il est donc vraisemblable que l'armée de l'air effectuera, en 1986, 400 000 heures de vol, ce qui permettra à chaque pilote d'accomplir 180 heures de vol, soit 15 heures par mois. De cela aussi, monsieur le ministre, je ne peux que me réjouir.

Autre sujet de satisfaction : les commandes d'avions de combat augmenteront de façon sensible.

Je m'étais élevé, lors de la discussion de la loi de programmation militaire, contre l'insuffisance des commandes pendant les premières années de son application - 28 appareils par an -, qui devait être compensée par un rattrapage en fin de programme - 109 commandes sur trois ans, soit 36 par an -, car il ne me semblait pas prudent de remettre à plus tard des commandes aussi importantes, surtout après les dramatiques annulations de 1982.

Ces retards nous ont conduits à une situation particulièrement préoccupante, puisque la France ne dispose plus aujourd'hui que de 450 avions de combat en ligne.

Certes, la loi de programmation militaire précise que l'armée de l'air assure ses missions avec 450 avions de combat modernes, mais ce nombre est un minimum et il est souvent reconnu que, pour remplir l'ensemble de ses missions, l'armée de l'air devrait disposer d'au moins 500 appareils. A titre de comparaison, je vous indique que la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne et même la Tchécoslovaquie disposent chacune d'environ 500 avions.

Force est d'ailleurs de constater que, depuis cette année, la France ne dispose plus que de 435 avions ; il manque donc 15 appareils, ce qui est grave. Il est essentiel que cette situation ne dure pas.

Le budget dont nous discutons prévoit la commande de 35 appareils : 16 Mirage 2000 N et 19 Mirage de défense aérienne. Ce chiffre est encourageant, car il signifie que vous avez la volonté de rattraper une partie du retard qui s'est accumulé depuis 1982 et qui s'est établi, hélas ! à plus de 50 appareils non commandés.

M. le ministre de la défense. Puis-je vous interrompre, monsieur Bouvard ?

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Avec votre permission, monsieur Bouvard, je tiens à faire une mise au point à propos d'une notion qui revient souvent - vous l'avez d'ailleurs utilisée dans votre propos - et qui peut, me semble-t-il, prêter à confusion. C'est la notion d'avion disponible ou d'avion « en ligne », expression qui figure d'ailleurs dans la loi de programmation.

Vous avez ainsi indiqué que si nous avions 450 avions en ligne - avant de préciser qu'il n'y en avait plus, actuellement, que 435 - il faudrait avoir au moins 500 avions disponibles. Je reconnais, certes, que si l'on en reste au concept d'avions en ligne, il n'y en a effectivement que 435 actuellement, la différence avec 450 tenant à la dissolution de l'escadron de Creil. Mais je tiens à rappeler que sur la période 1981-1985, il y a eu, en moyenne, 440 avions de combat en ligne, ce qui, vous en conviendrez avec moi, est supérieur aux 410 avions en ligne qu'il y avait durant la période 1976-1980.

Ainsi que vous l'avez rappelé, les retards accumulés au cours des années passées n'ont pas toujours été rattrapés. Nous nous y efforçons et l'on constate déjà une amélioration.

Si vous le permettez, monsieur le député, je voudrais aller un peu plus loin et parler du nombre réel d'avions.

Dès que j'ai pris mes fonctions dans ce ministère, j'ai été avisé, par certains responsables, du décalage entre le nombre d'avions en ligne, disponibles aujourd'hui, et les 450 fixés dans la loi de programmation. Nous en avons d'ailleurs discuté lors de mon audition par la commission de la défense.

En réalité, ce qui compte, c'est moins le nombre d'avions en ligne que celui des avions de combat équipés pour des missions de guerre et que nous pouvons aligner face à un adversaire potentiel, avec un créavis pouvant aller de quarante-huit à soixante-douze heures selon les cas. Pour ceux-là on arrive à un chiffre de l'ordre de 500.

Il semble donc qu'il y ait un malentendu, qui tient au fait que la notion d'avions en ligne n'a pas de réelle valeur au plan opérationnel. En effet les avions en ligne sont ceux qui sont regroupés dans les escadrons. Mais ce type de calcul est dépourvu de signification militaire, parce qu'il ne prend pas en compte tous les appareils de combat dont nous disposons et qui peuvent être alignés face à l'ennemi dès qu'une crise commence. Or une crise n'atteint pas son paroxysme en deux heures ni en une journée. Il y a une montée en pression qui permet de savoir que l'on est en période de crise et qu'il y a un risque de déclenchement de guerre.

Quels sont donc ces avions disponibles, mais non en ligne ?

Nous en avons une cinquantaine « sous cocon » comme on dit ; une dizaine à Djibouti d'où ils peuvent être ramenés en Europe extrêmement rapidement, et un peu plus d'une dizaine au centre d'expérimentation de Mont-de-Marsan. Si vous faites l'addition, vous constatez qu'environ soixante-dix avions sont récupérables sous de brefs délais.

Le débat portant sur le point de savoir s'il nous manque dix ou quinze avions de combat par rapport au chiffre, je dirais un peu magique de 450 avions en ligne, est, selon moi, dépourvu de signification militaire. La réalité est que la France peut, en cas de conflit, aligner plus de 500 avions de combat. C'est ce chiffre, monsieur Bouvard, qui présente un réel intérêt. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Yves Lanclen. En 1940 aussi, on avait beaucoup de chars, mais ils n'étaient pas en unités !

M. le ministre de la défense. Nous ne sommes plus en 40 !

M. le président. Monsieur Bouvard, veuillez poursuivre.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre, des précisions que vous avez fournies et j'accepte l'augure de cette aviation française aux 500 appareils de combat, sinon en ligne, du moins tout prêts de l'être.

Pourtant, en regardant au-delà de nos frontières, nous voyons - nous comparons ainsi des choses comparables - que nos alliés, la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne, ont un nombre d'avions de combat en ligne supérieur à nos 450.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Et les Russes ?

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Je souhaiterais, pour ma part, après m'en être entretenu de nombreuses reprises avec nos chefs militaires, que la nation puisse consentir un effort plus grand en faveur de son aviation militaire.

Pour en revenir à ces commandes de trente-cinq appareils, l'honnêteté me conduit à vous avouer que je suis relativement inquiet quant à leur réalité, surtout au vu de ce qui se passe cette année. Nous avons en effet décidé, voilà un an, que vingt-huit appareils seraient commandés en 1985. Or, à ce jour, aucune commande n'a été effectuée.

Il semble, certes, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, que seize Mirage 2000 N soient sur le point d'être commandés, et je vous serais très obligé, monsieur le ministre, de bien vouloir nous le confirmer. Mais, malgré les propos rassurants que vous avez récemment tenus devant notre commission, je tiens à exprimer ma vive inquiétude à propos des douze commandes de Mirage 2000 DA. Il faut qu'elles soient passées rapidement.

On peut affirmer, à tout le moins, que cette pratique d'étalement dans le temps des passations de commandes est critiquable, car cela revient à reculer d'un an les livraisons des appareils, alors que les délais sont déjà longs.

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre de nouveau, monsieur Bouvard ?

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Je tiens à vous rassurer et, par la même occasion, à rassurer l'Assemblée nationale sur ce point : je viens ce matin de signer la lettre pour les 12 Mirage 2000 DA.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Nous en sommes tout à fait heureux.

J'en viens maintenant aux aspects négatifs de ce projet de budget.

Tout d'abord, il est regrettable de constater que les autorisations de programme consacrées aux recherches diminuent de 8,7 p. 100. L'insuffisance des crédits de recherche est toujours lourde de conséquences : c'est l'avenir qui est en cause.

Cette situation est illustrée par le retard inévitable du programme d'avion de transport futur pour lequel 5 millions de francs seulement sont prévus ; autant dire qu'il n'est plus aujourd'hui une priorité. Pourtant la relève des Transall, à l'horizon de 1995, devait être l'occasion de fabriquer, en coopération avec d'autres, un avion de transport à long rayon d'action sans lequel, à cette échéance, notre capacité de transport, déjà insuffisante, s'effondrera littéralement.

Les retards pris dans le programme A.T.F. imposent le choix d'une solution de remplacement : la prolongation de la durée de vie des Transall qui devront être éconômisés. Pour cela nous pouvons soit acheter un petit avion cargo existant sur le marché tel que le Casa 235, soit militariser l'A.T.R. 42 de l'Aérospatiale. Vous nous avez dit, monsieur le ministre, que vous y songiez.

Autre retard prévisible, celui du programme d'avion de combat tactique.

La coopération prévue a échoué et nous ne pouvons nous en réjouir. Cependant les souhaits des différents pays étaient tellement dissemblables qu'on peut se demander si l'avion, né de cette coopération, aurait réellement correspondu à nos besoins.

L'A.C.T. sera donc un avion 100 p. 100 français, mais je crains, monsieur le ministre, malgré les apaisements que vous avez donnés à la commission de la défense, qu'un retard d'au moins deux ans ne soit inévitable. Vous nous avez assurés que cet appareil devrait équiper nos forces en 1995. Pour que cette date soit respectée vous savez que le premier prototype doit voler huit ans avant, soit en 1987. Or le Rafale conçu par Dassault ne volera qu'en juin 1986. Prévoir un an seulement entre le premier vol du Rafale et le premier vol du prototype me semble tout à fait irréaliste.

Autre sujet d'inquiétude : les armements et les munitions.

Vous le savez, monsieur le ministre, nos stocks ne sont pas très importants. Malgré cela, nous ne commanderons en 1986 qu'une partie seulement des armements prévus par la loi de programmation : 57 p. 100 des missiles air-air, 70 p. 100 des armements air-sol et seulement 27 p. 100 des missiles sol-air.

Enfin j'aborderai ce qui, à mes yeux, est la faille la plus importante du projet de budget de la section air : l'absence d'achat d'avions de détection aéroportés à basse altitude.

La loi de programmation prévoyait que la « livraison en fin de période de la première tranche du programme d'avion de détection aéroporté à basse altitude comblerait une lacune importante de notre système de défense ». Que constatons-nous ? Non seulement cette dépense n'est pas prise en compte, mais toute référence à ce programme a disparu du rapport sur cette même loi de programmation déposé à l'Assemblée nationale en juin dernier.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que, dans ces conditions, je ne puisse qu'être inquiet, et ce malgré la création annoncée d'une commission d'experts. Si vous pouviez nous dire que vous avez aussi signé ce matin la passation de commandes, j'en serais fort heureux.

M. le ministre de la défense. Cela a été fait hier soir !

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Deux bonnes journées !

M. Emmanuel Hamel. Elles devraient être plus fréquentes !

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Nous le savons tous, que cet avion est indispensable, car nous sommes particulièrement vulnérables à toute attaque survenant à basse altitude.

Nous savons aussi que l'Awacs est le meilleur avion et le meilleur système existant actuellement sur le marché, mais trois Awacs, nombre nécessaire, coûtent près de 10 milliards de francs, environnement compris. Cette somme est très élevée, je le reconnais. Je souhaite néanmoins que l'achat par les Américains du système R.I.T.A., qui vient d'être annoncé, vous permette d'envisager la commande de ces Awacs.

En tout état de cause, un prochain collectif budgétaire devra prendre en compte cette dépense.

J'ai essayé, monsieur le ministre, de vous exposer mon sentiment sur la situation actuelle de l'armée de l'air.

Une prise en compte insuffisante du fait aérien vous conduit en un sens à minorer les crédits de l'armée de l'air qui ne peut plus dans ces conditions remplir ses missions de façon entièrement satisfaisante. En effet, de graves lacunes existent. Je m'adresse là non seulement au Gouvernement, mais à l'opinion publique. Il n'est plus possible que notre pays ait des avions de combat en nombre insuffisant, sans couverture radar à basse altitude, sans les munitions pleinement adéquates, avec un remplacement - l'A.C.T. - qui reste hypothétique, et que les moyens modernes de transport nous fassent défaut. Pourtant quel potentiel magnifique nous avons : nos pilotes et nos officiers sont excellents ; nos ingénieurs et nos constructeurs sont parmi les meilleurs du monde.

Que nous a-t-il donc manqué jusqu'à présent ?

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Des sous !

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Uniquement une volonté politique. En disant cela, je ne fais pas de polémique car vos prédécesseurs, monsieur le ministre, pas plus que vous d'ailleurs, n'ont, à mon sens, attaché une suffisante attention au fait aérien, auquel le général Bigeard, dans une formule dont il a le secret, rendait justement hommage, en disant que « les aviateurs sont les seigneurs de la guerre ». Quelle que soit la future majorité, elle devra redonner à l'armée de l'air la place qu'elle mérite car il va du renforcement de notre défense, donc de l'avenir de notre liberté.

Je dois encore vous dire pour terminer que la commission devant laquelle j'ai rapporté m'a paru à la fois réellement persuadée de l'importance du fait aérien et consciente des limites du budget que vous nous proposez. En dépit de mes réserves, elle n'en n'a pas moins émis un vote positif à la majorité de ses membres. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section gendarmerie.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour la cinquième fois, j'ai l'honneur de rapporter le budget de la gendarmerie.

M. Emmanuel Hamel. Quel expert !

M. Roger Aumont, rapporteur pour avis. Avec 13,2 milliards de francs de crédits de paiement le budget de la gendarmerie augmentera en 1985 de 4,8 p. 100 en francs courants. Sa part dans le budget de la défense reste stable.

Les crédits demandés permettront à la gendarmerie de continuer à assurer ses missions avec la plus grande efficacité. Les crédits de fonctionnement des corps augmentent de 8,5 p. 100, ce qui permettra d'améliorer sensiblement la vie quotidienne des unités, et ne peut que donner satisfaction à nos nombreux collègues qui, au cours du premier semestre de cette année, avaient signalé les difficultés que faisaient apparaître ici ou là des crédits très tendus.

Notre excellent collègue M. Geng a affirmé très récemment, au cours d'une émission télévisée, que le volume de carburant acheté en 1985 par la gendarmerie de métropole était en diminution de 15 p. 100 par rapport à celui de 1984.

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. C'est faux !

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. A l'appui de cette thèse, des volumes de carburant ont été affichés à l'écran, sous couvert de la télématique. Tous ces chiffres et pourcentages annoncés sont erronés.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, rétablir la vérité ?

M. le ministre de la défense. Puis-je vous interrompre, monsieur Aumont !

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Mauger. C'est son jour de gloire !

M. le ministre de la défense. Une petite mise au point s'impose en effet car, moi aussi, j'ai été un peu choqué par cette présentation de M. Geng - que je ne vois pas ici - mais qui, apparemment, s'intéresse à la gendarmerie et à la défense sur Minitel, puisque c'est sur cet appareil qu'il a découvert ces chiffres qui sont faux.

Affirmer que les volumes de carburant de la gendarmerie auraient baissé de 15 p. 100 prouve soit qu'il est mal renseigné, soit qu'il a voulu tromper les nombreux téléspectateurs qui regardaient cette émission.

Il existe deux chiffres.

Il y a celui des crédits de carburant pour l'ensemble de la gendarmerie : départementale et mobile en métropole, outre-mer et des F.F.A. C'est ce chiffre - 41 000 mètres cubes de carburant en 1984 - que M. Geng a cité sur T.F. 1. Pour être précis, car il vaut mieux l'être quand on fait de l'informatique, il s'agit très exactement de 41 983 mètres cubes.

Il y a ensuite le chiffre des crédits de carburant pour la seule gendarmerie départementale de métropole. Ce chiffre pour 1985 est de 35 000 mètres cubes.

M. Geng a donc comparé, pour une année, le chiffre « fort » et, pour la deuxième, le chiffre « faible », s'agissant de volumes différents.

J'affirme simplement qu'il s'agit d'un petit mensonge ou d'une erreur (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*), l'un ou l'autre, vous choisirez ! En tout état de cause, je me dois de rétablir les vrais chiffres.

En 1985, une rallonge de 47 millions de francs a été accordée pour le fonctionnement de la gendarmerie départementale, sur laquelle 22 millions de francs sont consacrés au relèvement de la dotation de carburant.

Je rappelle que, pour la même année, les crédits de carburant de la gendarmerie départementale en métropole s'élevaient à 218,9 millions de francs, en augmentation de 16,6 p. 100 par rapport à la dotation de 1984.

Quant aux volumes de carburant, du fait des 22 millions de francs dont j'ai parlé et qui représentent une augmentation de 4 205 mètres cubes, ils passent à 39 257 mètres cubes, en progression de 8,4 p. 100 par rapport à 1984.

Il n'y a donc pas de pénurie de carburant pour la gendarmerie. Vous comprendrez que, dans ces conditions, des instructions aient été données à la gendarmerie pour ne pas donner suite aux « offres » - si je puis dire - de certaines collectivités locales. Il n'est pas nécessaire de fournir du carburant à la gendarmerie qui dispose, grâce aux programmations inscrites dans ce budget et en augmentation par rapport à l'année précédente, du volume qui lui est nécessaire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Aumont.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir rétabli la vérité.

Chacun, dans cette assemblée, comprendra bien le message que je veux vous faire passer : il est dangereux de manipuler les données statistiques, même sous le couvert de la télématique. La vérité est certes maintenant rétablie dans cet hémicycle. Il est pourtant regrettable que les caméras de télévision ne soient pas présentes pour y donner plus d'écho. C'est pourquoi je pense, monsieur le président, que les producteurs de l'émission télévisée devraient s'attacher à rétablir la vérité dans une prochaine émission.

Une augmentation de 13,5 p. 100 des crédits de carburant permettra d'acquiescer un volume de carburants supérieur de près de 7 p. 100 à celui de 1985 et comparable à celui de 1984, année où le volume de carburant consommé fut le plus élevé.

Les crédits inscrits pour les dépenses de téléphone, en accroissement de 10 p. 100 par rapport à 1985, permettront d'assurer dans d'excellentes conditions la satisfaction des besoins.

En ce qui concerne les dépenses en capital, je ne m'y étendrai pas ; vous les avez, monsieur le ministre, longuement analysées.

Les gendarmes sont disponibles à toute heure du jour et de la nuit pour assurer la sécurité de la nation et des citoyens, leur action quotidienne s'exerce avec fermeté et générosité à la fois dans les villes et dans les campagnes.

Parce que la gendarmerie joue ce rôle exemplaire et déterminant, il était juste que le Gouvernement ne ménage pas ses efforts pour améliorer les conditions d'exercice de ses missions. C'est ce qui a été fait depuis l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République.

Symbole de sérieux et de compétence pour nos concitoyens, la gendarmerie s'est attachée à adapter ses structures pour accroître ses capacités de prévention, à poursuivre la modernisation de ses moyens, à développer ses techniques pour faciliter la tâche de ses agents et officiers de police judiciaire, à parfaire l'instruction de ses personnels et à conduire avec rigueur une politique de gestion, afin que la plus grande partie des effectifs soit réservée à l'exécution sur le terrain de ses missions de prévention de police, de défense et de secours, essentielles pour la paix publique.

La gendarmerie n'a pas été touchée par la diminution des effectifs prévue par la loi de programmation militaire. Au contraire, elle a bénéficié d'une augmentation notable de ses effectifs. De 1980 à 1983, 4 640 postes supplémentaires de militaire d'active ont été créés, dont plus des trois quarts au profit des unités territoriales. Une brigade sur deux aura bénéficié de ce renforcement et l'effectif minimal de toutes les brigades aura été porté à six gendarmes, situation dont, en 1980, ne bénéficiait qu'une brigade sur quatre. En outre, 27 brigades territoriales se sont ajoutées aux 3 636 qui existaient en 1980. La présence de 9 000 appelés dans la gendarmerie permet d'augmenter le potentiel des unités de gendarmerie départementales, de susciter ou de confirmer des vocations et de valoriser l'emploi des réserves.

Depuis 1983, les femmes peuvent faire carrière dans la gendarmerie en qualité d'officiers ou de sous-officiers, au même titre que les hommes. Le quota de recrutement atteindra bientôt 6 p. 100. Cette insertion, qui, au début, a provoqué certaines inquiétudes, n'amoindrit en rien la capacité opérationnelle de la gendarmerie, les femmes étant exclues de certains types de missions.

La gendarmerie a également amélioré ses capacités d'intervention en constituant de nouvelles unités spécialisées dont l'action prolonge celle des brigades territoriales. Le nombre des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie est passé de 90 en 1980 à 152 actuellement. Leur capacité à intervenir rapidement et en force s'est traduite notamment par une diminution sensible de la délinquance dans leur zone d'activité. L'extension du réseau autoroutier a, pour sa part, justifié la création de trois groupements nouveaux.

Dans le domaine judiciaire, l'effort d'adaptation s'est concrétisé notamment par la mise en place de 64 unités de recherche chargées des enquêtes les plus difficiles. Les missions de ces unités spécialisées ont fait l'objet de critiques tout à fait injustifiées. Quand on connaît le sérieux, la disponibilité et la compétence professionnelle que manifestent les enquêteurs de la gendarmerie, quand on sait que 90 p. 100 des meurtres et assassinats constatés par la gendarmerie sont élucidés par ses enquêteurs, on est en droit de s'interroger sur les raisons de cette animosité.

Le groupe de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale, qui joue un rôle primordial dans la lutte contre le banditisme, a été réorganisé et renforcé en 1984. Il compte actuellement 210 hommes, commandés par un officier supérieur. Afin d'éviter que le G.S.I.G.N., ainsi réorganisé et renforcé, n'ait à multiplier à l'excès ses interventions au sein de chaque escadron de gendarmerie mobile, une équipe légère d'intervention a été créée, composée au minimum d'un gradé et de dix gendarmes, tous volontaires. Ces équipes sont spécialement entraînées pour assurer des missions délicates qui demandent sang-froid, courage et précision.

Le renforcement et le redéploiement des effectifs ont été complétés par une amélioration de la formation, tant il est vrai que la gendarmerie, arme d'effectifs, a besoin de personnels techniquement et moralement qualifiés, car son efficacité résulte tout autant du nombre que de la compétence des gendarmes au regard des pouvoirs que la loi leur confie.

Vous vous êtes expliqué sur ce sujet, monsieur le ministre ; vous avez notamment rappelé la création de deux nouvelles écoles, au Mans et à Tulle.

Toute une série de décisions ont également consacré l'autonomie de la gendarmerie en tant que grand corps militaire.

Ces mesures auraient paru symboliques si elles ne s'étaient accompagnées d'un effort particulièrement important d'équipement. Les améliorations ont essentiellement porté sur la dotation des unités en fusils F.A.M.A.S. et le renouvellement du parc des engins blindés. Vous en avez longuement parlé, monsieur le ministre.

Grâce à la généralisation du réseau Saphir de transmission des informations, en 1988 toutes les unités territoriales et certains de leurs véhicules pourront interroger à distance les fichiers centraux et échanger entre elles des messages opérationnels, en temps réel, dans des conditions de fiabilité, de vitesse et de sécurité jamais atteintes. On peut en attendre une amélioration très grande aussi bien dans la lutte contre la délinquance que dans les renseignements aux usagers de la route.

Le volume des moyens ainsi consentis à la gendarmerie témoigne de la confiance que le Gouvernement place en cette arme.

Mais les efforts accomplis pour renforcer l'efficacité de la gendarmerie seraient restés lettre morte s'ils ne s'étaient accompagnés d'une politique du personnel visant à réduire l'écart grandissant entre le mode de vie des Français et les sujétions des gendarmes. C'est pourquoi, dès le mois de juin 1981, M. le ministre de la défense a tenu à ce que les gendarmes bénéficient eux aussi d'un repos hebdomadaire de quarante-huit heures et de quatre semaines consécutives de permission estivale. Parallèlement, les dispositions du règlement du service intérieur de la gendarmerie ont été assouplies pour mieux garantir la séparation entre la vie professionnelle et la vie privée.

L'état des casernements influe aussi directement sur les conditions de vie des familles puisque, pour être disponibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre en cas de besoin, les gendarmes sont logés sur place avec leur famille.

En 1981, plus de 6 000 logements disposaient d'un équipement sanitaire insuffisant. C'est pourquoi le Gouvernement a, sans tarder, engagé un effort particulier de rénovation des casernements. Chaque année, depuis 1981, plus de 2 000 logements ont été construits ou rénovés.

Pour parvenir à ces résultats, l'Etat devait combiner ses efforts à ceux des collectivités locales qui jouent un rôle irremplaçable dans la rénovation des casernements et réalisent plus de la moitié des nouvelles casernes destinées aux unités territoriales. Les charges financières que faisait peser sur les finances locales l'amortissement des emprunts contractés pour ces constructions étaient très élevées. Pour alléger les annuités d'amortissement et permettre l'accès aux prêts privilégiés de la Caisse des dépôts et consignations et des caisses d'épargne, le Gouvernement a décidé d'inscrire, à partir du budget de 1982, des subventions en capital représentant un montant de 15 p. 100 de la valeur plafonnée de l'opération. Cette procédure, qui a connu un très réel succès, a été étendue à compter de 1985 aux réhabilitations de casernements et aux extensions qui permettent de regrouper dans des ensembles homogènes et fonctionnels la totalité des personnels des diverses formations de gendarmerie.

Monsieur le ministre, pour faciliter les dernières rénovations, je souhaite qu'une partie de la subvention de l'Etat soit versée dès la mise hors d'eau. Cette mesure, peu coûteuse, serait de nature à grandement faciliter le montage financier des opérations immobilières par les collectivités locales.

J'aimerais, monsieur le ministre, connaître votre avis sur cette proposition.

Compte tenu des risques encourus par les gendarmes - les statistiques sont là pour le rappeler cruellement - le Gouvernement a jugé bon de prendre des mesures à caractère social.

C'est ainsi que le taux de la pension de réversion accordée aux veuves de gendarmes tués au cours d'une opération de police a été porté de 50 à 100 p. 100, avec effet rétroactif à la date du 10 mai 1981.

Les associations de retraités de la gendarmerie demandaient sans résultat, depuis une trentaine d'années, que l'indemnité de sujétions spéciales soit intégrée dans le traitement servant de base pour le calcul de la retraite. C'est à présent chose faite. Les titulaires de pension de retraite ou de pension de réversion concédées avant le 1^{er} janvier 1984 bénéficient ainsi sans contrepartie financière d'aucune sorte d'un avantage pécuniaire non négligeable qui ira croissant jusqu'au 1^{er} janvier 1988, pour représenter alors une majoration de 20 p. 100.

Je demandais également depuis plusieurs années le maintien du droit à l'indemnité de sujétions spéciales de police et de la prime complémentaire de police pour les militaires de la gendarmerie placés en congé à la suite de blessures reçues au cours d'opérations de police. Ce projet a reçu l'accord du Gouvernement et l'incidence financière de cette mesure est inscrite au projet du budget de la défense pour 1986, ce dont je me félicite.

Au terme de ce bilan, les diverses réformes réalisées, aussi bien pour organiser la gendarmerie que pour améliorer les conditions de vie des gendarmes, forment un ensemble cohérent et positif. Leur mise en œuvre a répondu à un simple souci de justice et d'efficacité. Elles ne tendent pas à faire des gendarmes des « privilégiés ». Il faut, monsieur le ministre, détruire la légende selon laquelle la gendarmerie serait l'objet exclusif des soins ministériels. Des réformes étaient nécessaires. Elles ont été en grande partie réalisées. Tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant. Ceux qui prétendent le contraire ne connaissent pas bien le fonctionnement des brigades. Des efforts restent encore à accomplir, notamment pour limiter les missions annexes et les charges indues.

Je n'insiste pas sur les tâches indues de la gendarmerie et sur le fait que les enquêtes sont demandées de façon beaucoup trop laxiste. Il est indispensable de faire le nécessaire pour que chaque police prenne sa part dans ces tâches.

La gendarmerie nationale, formation militaire, s'est vu confier de nouvelles responsabilités dans la défense opérationnelle du territoire afin de donner à l'armée de terre une plus grande liberté opérationnelle. Je passe rapidement sur ce point que vous avez évoqué, monsieur le ministre, mais je rappelle toutefois que la gendarmerie disposera pour cette mission de 14 230 réservistes.

Les exercices organisés à la fin de l'année dernière en Champagne-Ardenne et en Languedoc-Roussillon ont mis en lumière la nécessité d'améliorer l'équipement des unités en

moyens de transport, en moyens radio et en matériels de campement, et de procéder à un inventaire des possibilités de stockage des matériels à proximité des sites à défendre.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous fournir des éclaircissements sur ces points ?

Dans le domaine de la sécurité, gendarmerie et police nationales doivent conjuguer leurs efforts pour protéger les personnes et les biens. Un accord a été conclu entre le ministre de l'intérieur et de la décentralisation et le ministre de la défense, qui prévoit une répartition des zones de compétences en matière de sécurité publique. Je souhaite que celles-ci soient rapidement définies.

Malgré l'importance et la diversité de ses missions traditionnelles, la gendarmerie a apporté, en 1985, une contribution remarquable hors métropole, notamment au Liban et en Nouvelle-Calédonie. Dans ces circonstances exceptionnelles, il n'est pas exagéré de dire que les gendarmes ont véritablement été les « gendarmes de la paix ».

Aujourd'hui, en Nouvelle-Calédonie, les gendarmes peuvent se rendre partout dans les tribus, et le calme se rétablit peu à peu. Grâce à leur action ferme et déterminée, mais prudente, des élections démocratiques et libres ont pu se dérouler sans incident.

Les forces de gendarmerie ont fait preuve d'un sang-froid exemplaire dans les situations graves, notamment en ne faisant pas usage des armes pour répondre à certaines agressions provocatrices. Elles ont évité des affrontements inutiles, et leur présence dissuasive a permis de rétablir le respect par toutes les communautés de la loi républicaine.

C'est notamment pour financer le surcoût des interventions en Nouvelle-Calédonie que le Gouvernement a décidé d'allouer 47 millions de francs supplémentaires, comme l'avait annoncé M. Hermu, le 2 juillet 1985. Vous en avez parlé, monsieur le ministre. Je n'insiste pas.

Je ne saurais terminer cette intervention sans appeler votre attention sur le maintien de la parité indiciaire entre le corps des sous-officiers de la gendarmerie et les corps de gradés et gardiens de la police. Cette parité indiciaire avait été invoquée et obtenue par la police lors de la parution des statuts particuliers des sous-officiers de gendarmerie définis par le décret du 22 décembre 1975. Or, dans le projet de budget de 1986 du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, est inscrit un crédit destiné notamment à créer un échelon fonctionnel doté de l'indice 396 pour les sous-brigadiers et enquêteurs de police. Il conviendrait d'accorder aux gendarmes le bénéfice du même échelon fonctionnel de soldes en fin de carrière que celui qu'il est prévu d'accorder aux sous-brigadiers des corps de la police nationale. Cette mesure répondrait à un souci d'équité puisque les gendarmes en fin de carrière exercent des responsabilités et des fonctions très comparables à celles exercées par les sous-brigadiers de police. Le coût de cette mesure serait de 7,2 millions de francs. Je propose de la financer par la diminution des crédits inscrits au projet de budget de 1986, section commune, pour les rémunérations à l'étranger. Les dotations prévues sur ce chapitre se trouvent, en effet, surévaluées du fait de la baisse récente du dollar. J'ai déposé avec mes collègues socialistes un amendement en ce sens. J'espère, monsieur le ministre, que vous serez favorable à son adoption.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Monsieur Aumont, je ne veux pas vous laisser dans l'incertitude : le Gouvernement acceptera votre amendement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Merci, monsieur le ministre.

Mes chers collègues, la gendarmerie, parfaitement intégrée à la Nation, constitue une composante essentielle de la sécurité de tous les Français. L'ampleur des innovations et des réformes entreprises montre sans ambiguïté l'attention que le Gouvernement porte à cette arme et, à travers elle, au maintien de la paix publique sur l'ensemble du territoire. Je me félicite donc que la commission de la défense, suivant en cela les conclusions de son rapporteur, ait émis un avis favorable

à l'adoption des crédits de la section Gendarmerie, et je vous invite à en faire autant. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Luc Tineau, rapporteur pour avis suppléant. Nous les voterons !

M. le président. La parole est à M. Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, devant ce dernier budget, il paraît nécessaire au président de la commission de la défense de dresser un rapide bilan de l'œuvre accomplie en faveur de la défense nationale sous cette législature et de poser quelques jalons pour l'avenir.

Chacun s'accorde à reconnaître qu'en matière de défense, la septième législature n'a pas provoqué la rupture si fréquemment prophétisée et s'est, au contraire, inscrite dans une continuité, celle du renforcement de l'indépendance nationale, dans le respect de nos engagements internationaux.

Pourtant, depuis 1981, une double modernisation a été mise en œuvre, celle des forces elles-mêmes, dans le sens de leur renforcement et de leur rééquilibrage stratégique, et celle de la condition militaire, tant pour les cadres de carrière que pour les engagés ou les appelés. Dans les deux domaines, monsieur le ministre, cette action devra être poursuivie en 1986 et au-delà.

Modernisation des forces, d'abord. Je passerai rapidement sur l'amélioration des matériels, largement évoquée aujourd'hui avant moi, pour insister surtout sur le rééquilibrage stratégique qui l'a accompagnée.

Face aux risques d'un conflit en Europe, il est évident que la France ne serait en aucun cas seule. Elle fait partie de l'Alliance atlantique et M. le Président de la République a réaffirmé à maintes reprises cette appartenance. Mais la France a aussi renforcé son indépendance vis-à-vis des structures militaires intégrées de cette alliance qui fonctionnent plus - nos alliés européens finiront bien par le reconnaître - au profit de la stratégie du grand allié américain que dans l'intérêt des nations européennes. Les deux ne sont point antinomiques, bien au contraire. Face aux risques d'agression venant de l'Est, l'intérêt de la France et des autres pays européens est non pas de livrer une bataille dévastatrice sur leur propre sol, mais de prévenir l'agression pour éviter cette bataille qui, gagnée ou perdue, serait catastrophique pour eux.

Pour prévenir l'agression, la France mise sur la dissuasion nucléaire, qui fait d'emblée encourir à l'agresseur des risques maximaux, qu'il n'a donc aucun intérêt à affronter.

Tout cela n'est pas nouveau mais doit être rappelé à l'heure où certains s'efforcent de relancer des polémiques d'un autre âge sur le rôle des chars dans une bataille frontale au centre de l'Europe.

C'est donc avant tout à moderniser sa dissuasion nucléaire que la France s'est attachée depuis cinq ans, en renforçant la discrétion et l'allonge des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, en multipliant par deux et bientôt par six le nombre de leurs charges, en engageant un nouveau programme de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins d'un type nouveau, encore plus discrets et plus efficaces, enfin, en modernisant la chaîne de transmissions de l'ordre d'engagement des forces nucléaires, de façon à garantir son fonctionnement en toutes circonstances.

En même temps, la réorganisation en cours des anciennes forces nucléaires tactiques tend à éviter qu'elles ne puissent être les armes d'une désastreuse bataille, celle d'un ultime coup d'arrêt par exemple, dérive qui était en germe dans la doctrine léguée par le précédent septennat. Au contraire, ces armes, dénommées préstratégiques, retrouveront, avec la puissance accrue conférée par le nouvel engin air-sol à moyenne portée et le missile Hadès, leur véritable finalité d'ultime avertissement avant le déclenchement des armes stratégiques.

En Europe, la France a donc réaffirmé sa doctrine de la non-bataille, fondée sur la menace du recours très rapide à une riposte nucléaire massive sur le territoire même de l'agresseur.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la force d'action rapide, dont la finalité en Europe est non pas de participer, au sein du dispositif de l'O.T.A.N., à une prétendue bataille de l'avant qui n'entre pas dans les vues de la France, mais

bien de manifester à nos alliés notre solidarité en cas d'agression et de démontrer à l'agresseur notre détermination, en marquant clairement à son égard « les limites de l'inacceptable ».

La souplesse d'emploi et la mobilité de la force d'action rapide lui ouvrent un champ d'action que ne peuvent avoir les corps d'armée blindés et mécanisés, puissants mais trop lents à se déplacer rapidement pour faire face sans délai à des situations absolument imprévisibles, n'importe où en Europe.

De plus, l'expérience des quinze ou vingt dernières années a montré que si, en Europe, la dissuasion jouait son rôle en empêchant tout conflit armé d'envergure, c'est hors d'Europe qu'éclataient les crises les plus mal maîtrisées et les guerres.

C'est donc hors d'Europe que risquent le plus de se concrétiser de la manière la plus brutale les menaces contre nos intérêts - notamment dans les départements et territoires d'outre-mer dispersés sur trois océans, dont l'immense océan Pacifique, nouveau pôle de puissance - ou contre ceux de nos amis et alliés, spécialement en Afrique. On l'a vu à Kolwezi. On l'a vu au Tchad à plusieurs reprises. C'est donc hors d'Europe que la France risque le plus d'être conduite à montrer sa résolution et sa puissance militaire pour éviter d'avoir à s'en servir.

Là encore, notre stratégie est celle de la dissuasion : être présent à temps, avec des forces suffisantes, pour dissuader tout agresseur de continuer ses menaces ou de poursuivre son agression.

C'est dans cet esprit qu'est conçue l'action de la force d'action rapide, avec ses blindés aérotransportables et ses hélicoptères de combat. C'est aussi à ces objectifs que répondent la commande d'un porte-avions à propulsion nucléaire, de nouveaux navires transporteurs de chalands de débarquement et de sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire dont huit sont prévus par la loi de programmation, le renforcement des bases du Pacifique, spécialement en Nouvelle-Calédonie, et la mise en service d'un système de communications par satellite, tant avec les bâtiments à la mer qu'avec les troupes au sol.

Cette liaison directe par satellite, éventuellement connectée sur le terrain avec le réseau de transmissions R.I.T.A., permettra à l'autorité politique de gérer directement la crise, en étant en mesure de réagir instantanément à l'événement, et lui évitera d'être débordée ou mise devant le fait accompli par des initiatives tactiquement justifiables, mais stratégiquement fâcheuses, des échelons locaux du commandement militaire.

L'objectif idéal est de faire renoncer l'adversaire potentiel sans avoir à le combattre, ce qui implique un changement dans la mentalité traditionnelle des cadres militaires. Je me suis récemment entretenu, au cours de manœuvres, avec de nombreux officiers de la force d'action rapide et je puis vous assurer, monsieur le ministre, qu'ils sont particulièrement conscients de la nécessité de cette évolution, qui est presque une révolution.

Cette modernisation des forces et, plus encore, de la manière de les employer s'est heureusement accompagnée d'une indispensable modernisation de la condition militaire.

Depuis 1981, le Gouvernement et le Parlement ont, par petites touches, singulièrement modernisé les conditions d'exercice du métier militaire.

Un profond dépoussiérage du règlement de discipline des armées en a fait disparaître les aspects les plus anachroniques et les moins acceptables pour les citoyens d'aujourd'hui.

La suppression des tribunaux permanents des forces armées a marqué un progrès majeur dans le domaine de la justice et des droits de l'homme. Désormais, en temps de paix, les militaires, citoyens comme les autres, sont jugés par les mêmes juges et bénéficient des mêmes garanties de procédure que les autres citoyens.

La reconnaissance effective du droit des objecteurs de conscience à être admis comme tels et à accomplir un véritable service de remplacement a été enfin consacrée par une importante réforme législative.

L'égalité de droit entre les hommes et les femmes a largement progressé dans les armées. La plupart des emplois militaires sont désormais ouverts aux femmes. Plusieurs d'entre elles ont obtenu leurs étoiles d'officiers généraux.

Dans le domaine des rémunérations, un gros effort a été entrepris pour relever de 25 à 30 p. 100 les soldes des moins favorisés des engagés. Dans le domaine des retraites, des injustices anciennes ont été réparées, notamment pour certains sous-officiers. Quant aux veuves et aux orphelins des militaires tués à l'étranger à la suite de faits de guerre ou d'attentats, ils perçoivent désormais la solde du défunt. Ce sont là des améliorations essentielles pour les plus défavorisés.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, s'est attaché à améliorer le contenu du service national par toute une série de mesures relatives aussi bien à la vie des unités qu'au régime des permissions ou au rapprochement des lieux d'affectation du domicile. Il s'est également attaché, avec l'ensemble du Gouvernement, à mieux préparer la réinsertion professionnelle des appelés et des engagés. Mais il vous reste encore beaucoup à accomplir et, notamment, à entamer la réduction de la durée du service national.

Une meilleure utilisation du temps des appelés devrait permettre une première avancée. L'intérêt du service national aux yeux des jeunes et des réservistes peut se trouver multiplié par la nouvelle organisation de la défense opérationnelle du territoire. De même, une véritable défense civile, qui reste à organiser, pourrait permettre d'affecter de nombreux réservistes de la manière la plus utile pour le pays. Les réservistes de la défense opérationnelle du territoire, dans un premier temps, puis ceux de la défense civile plus tard, pourraient alors accomplir un service actif plus court en échange de plusieurs périodes d'entraînement destinées à les rendre plus efficaces dans leurs affectations de réserve. Il y a là, monsieur le ministre, des pistes à explorer, des voies de réforme sur lesquelles il faudra bien oser engager l'institution militaire, malgré certaines réticences.

Enfin, les nouveaux défis de la technologie devront plus que jamais être relevés si la France veut conserver une défense crédible au cours du XXI^e siècle. L'initiative de défense stratégique du président Reagan accélère la course aux progrès scientifiques et techniques et peut nous obliger à imaginer de nouvelles formes de dissuasion. En attendant, nous devons être plus présents dans l'espace que nous ne le sommes actuellement, en lançant des satellites d'observation, d'écoute et de communication pour mieux surveiller les mouvements d'éventuels agresseurs et éviter toute surprise.

Mais on peut aussi espérer que la relance de la course aux armements qui se dessine actuellement paraîtra enfin si déraisonnable qu'en en prenant conscience, les grandes puissances se décideront à s'engager sérieusement dans la voie du désarmement progressif et contrôlé.

Tel est, en tout cas, monsieur le ministre, le vœu que formule en conclusion devant vous le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Enfin, avant de quitter cette tribune, qu'il me soit permis, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, de rendre ici publiquement hommage à mon ami Charles Hernu, en lui donnant acte de son travail considérable qu'il a accompli au bénéfice de notre déi et donc de la France.

Je vous accorde la même confiance, monsieur le ministre, pour poursuivre la tâche entreprise par le Gouvernement que nous soutenons. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au nombre des événements dramatiques que connut le Palais Bourbon, figure le débat sur la loi de trois ans qui se déroula ici-même, à la veille du premier conflit mondial.

Jauré y prit la parole.

Il y défendit - relisez les annales de la Chambre des députés - des thèses identiques à celles qu'il énonçait huit ans auparavant à l'occasion des travaux qui conduisirent à la loi de recrutement de mars 1905, celles-là même qui figurent dans son ouvrage sur l'armée nouvelle.

Peut-on imaginer d'ailleurs que, sauf bouleversement technologique impromptu, huit années aient pu suffire à un homme d'Etat pour réviser de fond en comble les idées professées en un domaine aussi fondamental que celui de la défense nationale ?

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. François Fillon. Huit années, c'est précisément la durée qui nous sépare, à quelques mois près, de la date à laquelle, pour la première fois, sous la V^e République, MM. Fabius, Hernu et vous-même, monsieur le ministre de la défense, furent élus députés.

M'autorisez-vous à rappeler - j'ai ici votre profession de foi - que vous exigiez alors d'un gouvernement d'union de la gauche l'application du programme commun, c'est-à-dire « le désarmement général », « la renonciation à la force de frappe nucléaire stratégique sous quelque forme que ce soit », « l'arrêt immédiat des expériences nucléaires », « le service militaire d'une durée de six mois » et bien d'autres objectifs de même nature.

M. Robert-André Vivien. Bravo !

Un député socialiste. Et l'Algérie française ?

M. François Fillon. C'était l'époque où M. Laurent Fabius condamnait du haut de cette tribune la progression massive des ventes d'armes, dont vous vous félicitez si fort aujourd'hui.

Il est vrai que, huit ans plus tard, appelant en juin 1981 à confirmer ce que vous appelez « l'immense espoir du 10 mai », vous avez, aux côtés de celui qui fut le premier secrétaire de votre formation politique, notablement évolué.

Pour autant, les positions que vous défendiez il y a moins de cinq ans n'étaient pas exemptes d'étranges ambiguïtés.

Vous admettiez alors, avec François Mitterrand, que « l'expansionnisme soviétique, après son formidable bond en avant de 1945, nous obligeait à renforcer notre défense militaire ». Mais, dans le même temps, le projet socialiste se refusait à accroître les crédits militaires au-delà de 3 p. 100 du produit national brut.

Vous condamnerez, c'est vrai, l'implantation des SS 20, mais vous déclarerez ne pas être plus à l'aise au sein de l'Alliance atlantique que des Roumains ou des Polonais au sein du pacte de Varsovie. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuel Hamel. Il faut reconnaître que ceux-ci s'y sentent mal !

M. François Fillon. Cela figure dans *Ici et Maintenant*, à la page 241.

Vous annoncez la réduction du service national à six mois et l'abandon de la professionnalisation de certaines unités, mais vous proposiez en même temps la création d'une force d'intervention moderne à effectifs réduits, totalement incompatible - et vous vous en êtes vite rendu compte - avec un service militaire de courte durée.

Vous vous ralliez, enfin, à une stratégie autonome de dissuasion, mais sans faire clairement le partage entre la dissuasion populaire, chère à votre collègue Jean-Pierre Chevènement, et la dissuasion nucléaire dont le terme ne figurait dans aucune des 110 propositions pour la France.

Vous n'étiez pas délibérément hostile, au demeurant, à ce que nos forces nucléaires soient prises en compte au sein du vaste et inefficace forum sur le désarmement.

Aujourd'hui, il est vrai, ayant trouvé votre chemin de Damas, vous apparaissez enfin en paix avec vous-même. En paix, si j'en crois du moins ce communiqué de victoire que constitue l'austère rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour 1986.

« Pour assurer », dites-vous, « la sécurité du territoire et l'indépendance de la nation dans un monde où les facteurs d'instabilité continuent de se développer et de faire peser de lourdes menaces sur la paix, le projet de loi de finances pour 1986 prévoit le maintien d'un effort particulier en faveur des dépenses militaires ».

« En 1986 », ajoutez-vous, « la dépense militaire continuera de connaître une augmentation plus rapide que le rythme général d'évolution des dépenses de l'Etat... Cet effort permettra ainsi de poursuivre la réalisation des objectifs fixés par la loi de programmation militaire. »

Je n'entrerai pas ici dans l'analyse des facteurs d'instabilité à propos desquels nous pourrions trouver des points d'accord, mais j'affirme avec fermeté et sans crainte d'être démenti que votre discours sur la politique de défense de la France, dont vous êtes le responsable intérimaire, est fondé...

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fillon ?

M. François Fillon. J'accepte, mais j'espère que vous nous laisserez ce soir la même possibilité.

M. le ministre de la défense. Certainement. Je suis, en effet, partisan du débat, mais d'un débat qui ne dépasse pas certaines limites.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Je ne suis pas plus ministre intérimaire que vous n'êtes, monsieur Fillon, député intérimaire. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*) Je suis ministre à part entière du Gouvernement de la République française, comme vous êtes député à part entière à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. François Fillon. C'est vrai, j'entendais simplement dire que le budget dont nous débattons, ce n'est pas vous qui l'avez préparé et ce n'est pas vous qui l'exécuterez.

Votre discours, disais-je, est fondé aujourd'hui comme hier sur des ambiguïtés, sur des illusions et sur des aitiïces.

En effet, votre projet de budget pour 1986 ne porte en aucun façon la marque de l'effort supplémentaire que justifierait la persistance des tensions internationales.

Il n'est pas, et de loin, conforme à votre loi de programmation militaire. Il achève, enfin, une gestion de cinq années caractérisée, au-delà de la bonhomie de votre prédécesseur, par une érosion constante et délibérée de nos capacités militaires.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Ce n'est pas vrai !

M. François Fillon. Votre projet de budget ne porte, en effet, aucune marque d'un quelconque effort supplémentaire en faveur de nos armées.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Ce n'est pas vrai !

M. François Fillon. Sur la base de vos propres estimations économiques, et avec 158 milliards de francs hors pensions, la proportion des crédits militaires s'établit en francs constants - norme que je retiendrai tout au long de mon exposé - au taux fort modeste de 1,4 p. 100, voire 1,2 p. 100 selon le rapport de M. Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Non, 1,4 p. 100 !

M. François Fillon. Non, 1,28 p. 100. Vous avez corrigé ensuite, monsieur Le Drian.

Ce taux, vous le noterez avec moi, est inférieur à la croissance du produit intérieur brut que votre politique économique est censée nous faire atteindre en 1986, c'est-à-dire 2 p. 100.

C'est dire, et j'y insiste, qu'au moment même où, selon votre propre analyse, les facteurs d'instabilité internationale se développent, vous proposez aux représentants du peuple de réduire l'effort de défense mesuré dans son rapport avec la richesse de la nation.

C'est ainsi que les dépenses d'équipement, gage de l'avenir, avec 75 milliards de francs et un taux d'accroissement de 1,5 p. 100, ne progressent guère plus vite que les dépenses de fonctionnement, lesquelles progresseraient beaucoup plus encore si, conformément aux normes internationales, on y intégrait les pensions militaires dont l'évolution extravagante - près de 12 p. 100 - révèle les manipulations comptables dont a été victime cette année, plus encore que les précédentes, l'ensemble du budget de l'Etat.

Car on aurait bien tort de croire que les dépenses dites « ordinaires », c'est-à-dire les soldes et les crédits destinés à l'entraînement des forces, aient été favorisées. Bien au contraire, armées de terre et de l'air, marine et gendarmerie devront en 1986 se contenter des crédits de l'année 1985 strictement reconduits.

Seules augmentent, il est vrai de façon très sensible, les dépenses ordinaires inscrites au profit de ces vastes et opaques réservoirs que constituent certains chapitres de la section commune de votre ministère, chapitres alourdis autant que de besoin pour donner à ce budget de fin de législature la bonne tenue minimale qu'il doit présenter à l'intention de l'opinion.

Extrayez d'ailleurs, comme je l'ai fait, ces dépenses de votre budget, et celui-ci ne progresse plus que de 0,8 p. 100.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. On aurait pu procéder de la même façon avec les budgets antérieurs :

M. François Fillon. Autant dire, encore une fois, que nonobstant le ronflement des discours officiels, vous restez fidèle à cette règle de conduite que vous vous étiez fixée bien avant 1981 : n'accorder aux armées aucune priorité particulière, quelles que soient les exigences de l'environnement international.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. François Fillon. L'analyse des crédits que vous destinez à l'équipement de nos forces et auxquels vous octroyez, je l'ai rappelé, la modeste augmentation de 1,5 p. 100 est à cet égard significative.

La priorité du budget 1986, ce sont, qui l'aurait imaginé, les dépenses d'infrastructure, créditées d'un taux de croissance de près de 6 p. 100, rattrapage sans doute inéluctable compte tenu des impasses des années précédentes, mais qui, chacun en conviendra, ampute d'autant cette année des dépenses plus porteuses d'avenir.

Les crédits destinés aux fabrications, dont le taux de croissance est de peu supérieur à celui du produit intérieur brut, portent témoignage pour leur part de la nécessité d'achever les paiements des programmes d'armement - dont la quasi-totalité, je le souligne, a été lancée avant 1981 - et d'afficher surtout des résultats palpables, tant il est vrai qu'il est plus facile d'aligner des chars ou de soupeser des tonnages que de mesurer le niveau de maîtrise atteint par nos chercheurs et nos ingénieurs dans le cadre particulièrement contraignant qu'imposent les technologies nouvelles.

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. Les crédits de recherche n'ont jamais été aussi élevés !

M. François Fillon. Car telle est bien la caractéristique majeure de cette politique que je dénonçais tout à l'heure et qui conduit le Gouvernement à proclamer sans cesse son adhésion à la modernisation et à la recherche, et à la sacrifier au travers des budgets militaires qu'il soumet au Parlement.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Vous faites de la caricature !

M. François Fillon. Ecoutez-moi jusqu'au bout, monsieur Le Drian. Vous aurez tout loisir de critiquer ces chiffres par la suite, si vous le voulez.

Vous a-t-on dit, en effet, que le pouvoir d'achat des crédits...

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. C'est très décevant, monsieur Fillon de vous voir tomber dans la caricature ! Vous étiez mieux dans le temps !

M. François Fillon. Monsieur Le Drian, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention et de respect. Agissez de même à mon égard, et le débat avancera plus vite.

Vous a-t-on dit que le pouvoir d'achat des crédits de recherche inscrits à la première partie du titre V était appelé à baisser en 1986 de près d'un point, tandis que ceux destinés aux investissements industriels, inscrits dans la deuxième partie de ce même titre, baisseraient pour leur part de près de 25 p. 100 ?

Ce décrochage entre vos discours et la réalité apparaît mieux encore si l'on considère la répartition des crédits entre forces nucléaires et forces classiques.

Qui l'eût cru ? Les crédits de la force nucléaire stratégique, l'objet de tous vos soins, subiront eux aussi une érosion de leur pouvoir d'achat, faible, je le reconnais, de 0,3 p. 100.

Sans doute les moyens financiers destinés à la force océanique stratégique connaîtront-ils une forte augmentation, et je m'en réjouis, sous l'effet du déroulement du programme de refonte décidé avant mai 1981 et de la commande du nouveau sous-marin nucléaire lanceur d'engins annoncé en juillet de la même année, mais aujourd'hui si tardive que ce bâtiment ne sera nullement la septième unité de notre flotte, mais le remplaçant du *Redoutable* lancé il y a bientôt quinze ans.

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. Vous voulez que je vous rappelle les délais de 1979 ?

M. François Fillon. Dans le même temps, les crédits destinés au Commissariat à l'énergie atomique et à la S.N.I.A.S., tous deux, je le rappelle, entreprise nationale ou établissement public, crédits sur lesquels sont financés notre politique de l'espace, nos expériences nucléaires, la définition des programmes futurs, baissent, direction des centres d'expérimentations nucléaires comprise, de 4 p. 100.

Les programmes d'armements classiques, quant à eux, progressent de moins de 0,8 p. 100, taux bien modeste qui devrait ramener à de justes proportions les déclarations claironnantes sur un porte-avions dont on nous annonce, pour la troisième année consécutive, la commande officielle, à propos duquel vous ne dégarez que 502 millions de francs, soit 2 p. 100 des autorisations de programme accordées à la marine, et qui, au rythme où vont les choses, s'apparente moins à un bâtiment de guerre qu'à un vaisseau fantôme. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Au total, le seul poste qui permette à votre budget d'approcher le taux de croissance de 1,5 p. 100 dont nous avons parlé concerne les forces dites « préstratégiques », bénéficiaires de crédits dont l'augmentation fabuleuse dépasse 25 p. 100 en un an, mais dont on ne sait toujours pas si vous voulez en faire une arme destinée à l'ultime avertissement - ce que j'ai cru comprendre - moyennant quoi votre effort est manifestement disproportionné, ou bien une arme d'arrêt, choix qui implique le recours à l'arme neutronique à propos de laquelle vous manifestez une pudeur qui semble remonter au temps encore proche où vous condamnerez toute arme nucléaire.

Qui, en définitive, s'en étonnera : votre projet de budget n'est pas, ne peut pas être conforme à la loi de programmation militaire.

La loi de programmation militaire ! Quelle loi ? s'interrogent beaucoup, tant est immense l'abîme qui sépare les hymnes entendus hier sur les mérites de la planification socialiste, sur votre capacité à assurer désormais la cohérence entre les travaux du commissariat du Plan et ceux de l'état-major des armées et la politique dont vous êtes responsable et qui vous a conduit à enterrer le Plan et à liquider la programmation militaire.

Je laisserai à d'autres le soin de traiter de la désérence du Plan au sein d'une économie soumise aux lois du socialisme à la française (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)...

M. Joseph Pinerd. Et « l'ardente obligation » ?

M. François Fillon. ... mais, pour ce qui concerne la programmation militaire, vous procédez aujourd'hui à sa liquidation, vous qui en avez perverti la technique, vous qui bafouez un échéancier de crédits que vous avez tenté, en vain, de camoufler au législateur.

Faut-il le rappeler, les trois premières lois de programme votées à l'initiative du général de Gaulle, de Georges Pompidou, de Pierre Messmer, la loi de programmation présentée en 1976 par Jacques Chirac fournissent toutes, en leur temps, un échéancier prévisionnel de dépenses qui indiquait le montant des crédits attribué à chaque armée ou à chaque programme d'armement.

M. André Lejeune. En francs constants ?

M. François Fillon. Or, de cet échéancier, nulle trace dans la loi votée en 1983, laquelle renvoyait pour les trois années 1986, 1987 et 1988 à un rapport dit « de réévaluation ».

Des volumes financiers prévus pour les trois années précitées, nulle trace non plus dans ce rapport paru à la sauvette, qui se borne à affirmer, avec désinvolture, que l'enveloppe financière consacrée à la défense pourra être réduite en fonction des résultats acquis par le Gouvernement dans la lutte contre l'inflation, tout en assurant la poursuite des grands programmes individualisés dans la loi.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Non, monsieur Fillon ! Trop, c'est trop !

M. François Fillon. Bref, il n'y aurait plus aujourd'hui de loi de programmation militaire si les débats parlementaires - et je pense notamment aux travaux du Sénat ainsi qu'à l'excellent rapport de notre ami Jean-Yves Le Drian - n'avaient permis de déterminer sous l'opaque filet de camouflage...

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Monsieur Fillon, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. François Fillon. Volontiers, monsieur le rapporteur.

M. le président. La parole est à M. Le Drian, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Vous avez, monsieur Fillon, cité mon rapport à deux reprises, et je vous en remercie.

J'ai saisi au vol, dans votre discours, une information selon laquelle les investissements techniques et industriels baissaient de 25 p. 100. C'est bien cela ?

M. François Fillon. En crédits de recherche.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Je crois comprendre ce qui vous a conduit à cette conclusion. Mais, pour éviter que le débat sur la défense ne sombre dans la polémique, il convient de s'en tenir aux chiffres réels.

Si j'ai bien compris, vous faisiez allusion au chapitre 52-71, page 51, du fascicule bleu.

Pour les investissements techniques et industriels, on passe bien de 1 396 000 francs d'un côté à 969 500 francs de l'autre, ce qui fait effectivement une baisse de 25 p. 100. Mais il faut se rappeler que les crédits de 1985 comportaient les dotations en capital à deux sociétés nationales, la S.N.I.A.S. et la S.N.E.C.M.A...

M. François Fillon. Justement !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. ... ce que j'avais personnellement dénoncé l'année dernière. Je suis donc très à l'aise pour en parler aujourd'hui.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Eh oui ! On a enlevé près de 800 millions de francs !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Si l'on retire les 750 millions de francs que représentaient ces dotations, on trouve une augmentation d'environ 20 p. 100.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. On n'achète pas deux fois sa maison !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Il faut parler de choses comparables, monsieur Fillon, si l'on veut s'occuper du budget de la défense !

M. François Fillon. Monsieur Le Drian, je suis très heureux que vous parliez de cette question des dotations en capital. En effet, comme je l'ai fait observer à M. le ministre en commission de la défense, avec M. Hernu, nous ne pouvions pas sortir ces crédits du budget car ils en constituaient, nous disait-on, une partie intégrante, alors que cette année on nous demande, au contraire, de les exclure pour établir nos comparaisons.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Mais ils n'ont existé qu'une fois ! Monsieur Fillon, ce n'est pas sérieux ! Une dotation en capital, cela ne se fait qu'une fois.

M. François Fillon. M. le ministre, dans ses comparaisons, a évoqué la sortie de ces crédits du budget. Quant aux chiffres que j'ai cités, vous avez pu constater qu'ils étaient exacts.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Je vous en ai donné l'explication !

M. François Fillon. Monsieur Le Drian, j'accepte volontiers votre explication...

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Merci !

M. François Fillon. ... mais gardons tout au long du débat la même attitude à l'égard de ces 750 millions qui ont été indûment supportés par le budget de la défense l'année dernière. (*Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Indûment, j'en suis d'accord !

M. François Fillon. La comparaison entre les prévisions que vous aviez faites au moment du vote de la loi de programmation et dont l'opposition avait, il y a trois ans, dénoncé les nettes insuffisances, et le projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui accable votre gestion.

Il manquera, en effet, en 1986, au titre des dépenses de fonctionnement, plus de 150 millions de francs à l'armée de terre et à la marine, plus de 200 millions de francs à la gendarmerie, près de 750 millions de francs à l'armée de l'air.

Il manque au titre des dépenses d'équipements, 1 milliard à la section commune, 1 milliard 400 millions de francs à la marine, plus de 4 milliards de francs aux forces aéroterrestres.

Un milliard 500 millions de francs avaient manqué en 1984, et près de 5 milliards en 1985. Plus de 7 milliards manqueraient en 1986.

Ce budget achève une gestion de cinq années caractérisée par une érosion constante des moyens accordés à nos armées.

Cette affirmation, permettez que je l'appuie, une fois encore, sur des chiffres incontestables.

En cinq ans, votre interventionnisme tous azimuts aura conduit à accroître les dépenses civiles de l'Etat de 18 p. 100, progression qui serait plus forte encore si l'on ajoutait les charges que supportent désormais les collectivités locales.

En cinq ans, votre politique économique aura soumis la France à une croissance moindre que celle de la moyenne des pays de l'O.C.D.E., qui pourrait atteindre 7 p. 100.

En cinq ans, votre politique de défense aura accordé aux armées des crédits qui auront progressé de 4 p. 100, soit 0,7 p. 100 à 0,8 p. 100 par an.

Bref, il n'est pas contestable que notre défense aura été déclassée par rapport au moins à la richesse de la nation, déclassée plus encore par rapport aux autres dépenses de l'Etat, déclassée, ce qui est plus grave, par rapport au formidable défi technologique que nous lance l'effort des Etats-Unis et au formidable défi militaire que nous impose l'Union soviétique.

En cinq ans, les crédits de la force nucléaire stratégique et la recherche, pourtant réputées prioritaires, auront progressé moins que le produit intérieur brut. De même, les moyens accordés à l'entraînement des forces auront notablement diminué. Seuls les crédits attribués aux fabrications d'armement classique auront sensiblement progressé.

Pour apprécier l'avenir, il faut considérer l'évolution des volumes des autorisations de programmes. Or, en cinq ans, les autorisations de programmes accordées à votre ministère auront baissé de plus de 9 p. 100 : cette baisse est de 12 p. 100 pour les fabrications et de 54 p. 100 pour l'armée de terre - c'est le record absolu - dont 56 p. 100 pour les engins blindés et, horreur, 75 p. 100 pour les hélicoptères dont vous nous vantez si souvent, à juste titre, les éminents mérites.

Plus grave encore, ces autorisations de programme sont pour une large part fictives, puisque les crédits de paiement dont elles nécessitent la mise en place année après année sont de plus en plus insuffisants. C'est ainsi que, pour 1986, les crédits de paiement correspondant aux services votés seront inférieurs de près de 10 milliards de francs à ce qui avait été prévu en 1985.

M. Robert-André Vivien. C'est scandaleux !

M. François Fillon. D'année en année, l'écart s'accroît. Et ne me répondez pas qu'il s'agit du résultat de la désinflation, car les chiffres du bleu budgétaire témoignent du contraire. Pour la première fois, sous la V^e République, les services votés pour 1987 dépassent le montant total du titre V de 1986. Autrement dit, vous avez déjà engagé par avance la totalité du budget d'investissement de 1987.

M. Robert-André Vivien. Très juste !

M. François Fillon. Pour dissimuler les faiblesses de votre gestion, vous avez choisi la fuite en avant et vous laisserez à vos successeurs une ardoise qui auront, quels qu'ils soient, le plus grand mal à honorer. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Pour qu'ils le puissent, il faudrait en effet, que les crédits du titre V progressent en 1987 et en 1988 de plus de 15 p. 100 par an, ce qui, chacun en conviendra, est incompatible avec la situation économique et financière de la France.

Si l'opposition remporte les élections au mois de mars...

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Elle ne fera pas mieux !

M. François Fillon. ... le nouveau gouvernement établira, monsieur Aumont, le bilan de votre gestion et fera les choix que vous auriez dû assumer depuis quatre ans.

Selon M. Tinseau, l'opposition ferait tout et n'importe quoi.

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. Tout et son contraire !

M. François Fillon. Certes non ! Nous avons affirmé, au contraire, que, matière de défense, les choix seraient très difficiles à assumer compte tenu de la situation. M. Le Drian a d'ailleurs posé le problème en des termes excellents.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. En effet !

M. François Fillon. Ces choix, il faudra les faire !

Il y a cinq ans, vous vous êtes présentés aux électeurs comme étant les hommes de la paix et du désarmement. Pour ce qui est de ce dernier, les initiatives françaises ont laissé peu de traces ! Les résultats concrets, moins encore !

Quant aux soldats de la paix, permettez-moi de le dire avec émotion et sans esprit polémique : au Liban et au Tchad, combien de morts pour rien ?

Mme Merle-Thérèse Patrot. Pour quelle raison ?

M. André Lejeune. Les propos de M. Fillon sont scandaleux !

M. le ministre de la défense. En effet, ce n'est pas très beau !

M. François Fillon. J'en reviens, du Liban !

Vous étiez les champions de la mobilisation populaire. Vous n'avez distribué que des miettes à nos officiers et sous-officiers de réserve, ainsi qu'à nos jeunes de la préparation militaire.

Vous alliez être les rénovateurs du service militaire. Vous deviez diminuer de moitié sa durée. Or vous n'avez cessé de proposer aux jeunes de la doubler.

Vous deviez restaurer la condition du jeune appelé...

M. le ministre de la défense. Monsieur Fillon, puis-je vous interrompre ?

M. François Fillon. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Monsieur Fillon, ce n'est pas à notre époque que les appelés sont descendus dans la rue et ont constitué des comités de soldats ! Souvenez-vous-en ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Fillon.

M. François Fillon. Qui animait les comités de soldats ? On pourrait se poser la question !

M. Robert-André Vivien. C'est la gauche qui les poussait à faire cela !

M. Guy-Michel Cheuvreu. Suffit, Vivien !

M. Robert-André Vivien. Les socialistes étaient les fauteurs de troubles, avec leurs camarades communistes ! Dans l'opposition, nous sommes plus dignes que vous !

M. Joseph Pinard. Il se prend pour Yves Montand !

M. François Fillon. Apparemment, vous y étiez pour quelque chose, puisque M. le ministre réagit !

Vous deviez restaurer la condition du jeune appelé, et ce pour le plus grand nombre, c'est-à-dire pour les soldats de deuxième classe. Or, votre porte-parole, M. Tiberghien, reconnaît lui-même dans un article...

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Très bon article !

M. François Fillon. ... que le pouvoir d'achat du prêt n'aura cessé de baisser de 1981 à 1985.

M. Luc Tinseau, rapporteur pour avis suppléant. Il a écrit le contraire !

M. François Fillon. Vous étiez les hommes de la clarté. Or, dans votre budget, les crédits destinés à la D.G.S.E. s'accroissent de près de 12 p. 100 en un an. Voilà une priorité qui prévaut dans votre budget. En cinq ans, les crédits de la D.G.S.E. se seront accrus de 18 p. 100 !

Vous étiez les défenseurs de la morale. Votre politique de défense trouve sa conclusion dans la lamentable affaire Greenpeace.

Afin de me prévenir de tout mouvement d'humeur, ma conclusion sera empruntée à un autre orateur que moi-même.

M. Joseph Pinard. Sage précaution !

M. François Fillon. « Cette " affaire " ... Si on cherche à en mesurer les conséquences sur l'audience et le crédit du pays, on constate que les jugements sont très sévères. Alors que les hommes du pouvoir devraient être irréprouvés... voilà que les plus hauts responsables de l'Etat ont été mis en cause de façon précise et argumentée, sans qu'à aucun moment des réponses convaincantes aient été apportées.

« Les intéressés vont-ils enfin s'expliquer devant le peuple français comme l'exige la démocratie ? Selon quelle forme et à quelle date ?

« La grave crise économique et sociale, liée aux conséquences de votre politique, se double d'une crise de nature morale. Les Français sont fatigués de certaines pratiques...

« Les hommes au pouvoir... leur apparaissent incapables de maîtriser la situation générale et comme n'ayant, au fond, d'autre projet que de rester en place...

« Ils voient se désagréger l'Etat, beaucoup le ressentent et disent à bon droit : assez ! »

Ces paroles, mes chers collègues du groupe socialiste, sans doute aurez-vous à cœur de les applaudir puisqu'elles furent tenues à cette tribune par Laurent Fabius, non, il est vrai, le 8 novembre 1985, mais le 7 novembre 1979. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le ministre de la défense. Vous avez de bonnes références !

M. Raymond Douyère. Il devait parler du scandale de La Villette !

M. François Fillon. Il ne s'agit même pas de cela !

M. le président. La parole est à M. Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les députés communistes souhaitent, à l'occasion de l'examen du projet de budget pour 1986, exprimer leurs préoccupations profondes à l'égard de la politique de défense de la France.

Ma première observation concerne les conséquences pour la défense nationale de la politique d'austérité pratiquée par le Gouvernement. Celle-ci limite en effet les moyens financiers consacrés aux armées. La réalisation de la loi de programmation a pris, chacun le reconnaît, un retard considérable. Les économies réalisées ont non seulement empêché la fabrication des armements mais aussi gêné sérieusement le fonctionnement des armées.

De plus, l'austérité ne favorise pas la volonté de défense. En effet, comment l'absence de perspectives, le marasme, le chômage, les difficultés sociales croissantes pourraient-ils favoriser la volonté de défendre un pays ?

Qu'on n'espère pas trouver une solution à ce sujet dans la professionnalisation à outrance des armées, qui les couperait de la nation et affaiblirait leur capacité à assurer sa sécurité. C'est malheureusement la tentation qu'on pourrait déceler dans la constante augmentation de la proportion des militaires de carrière ou sous contrat dans l'armée de terre. Cette proportion croît encore d'un point en 1986.

Il doit être clair qu'une armée populaire reposant sur la conscription est indispensable. En aucun cas, l'existence d'une force nucléaire de dissuasion ne modifie cette réalité. A la stratégie de non-guerre, sur laquelle repose la dissuasion nucléaire, doit s'ajouter la dissuasion populaire dont la conscription constitue la base.

L'austérité est donc très lourde de conséquences pour la défense nationale. A-t-on le droit de la laisser remettre en cause la défense nationale ?

Si l'austérité frappait sans distinction, on pourrait la croire inévitable, y compris pour la défense. Mais chacun sait que ce n'est pas le cas. En effet, les grandes entreprises privées bénéficient d'avantages énormes. L'argent public va favoriser les gâchis, les spéculations, les fuites de capitaux à l'étranger, au détriment des dépenses de santé, de logement, d'éducation ou de défense.

Ainsi l'austérité résulte-t-elle non d'une application, mais d'un choix, notamment celui d'accéder aux demandes du C.N.P.F.

Une telle constatation nous conduit à affirmer, d'ores et déjà, que seul un changement de politique - notamment par la relance de l'économie - mettant fin à l'altération des capa-

cités industrielles et de recherche de la France pourrait donner à la défense les moyens d'une efficacité que réclament à la fois l'indépendance et la souveraineté nationales.

Je voudrais surtout porter une appréciation sur les orientations de la politique de défense du Gouvernement.

Lorsqu'on étudie ce budget, on ne peut manquer d'être frappé par la part très grande qui est réservée à l'armement nucléaire tactique. La croissance très marquée des crédits destinés à cet armement - et cela est très sensible depuis 1984 - nous conduit en effet à nous interroger sur le rôle qui lui est conféré.

Pourquoi développer ainsi cette arme de dissuasion, de « coup de semonce », alors que, en principe, elle est indissociable de la force nucléaire stratégique et ne doit pas intervenir dans la stratégie de la riposte graduée ? Pourquoi, sinon pour en faire une arme de champ de bataille, une arme offensive qui, dissociée de la force nucléaire stratégique, mettrait fin au concept de dissuasion, pourtant central, dans la doctrine française ?

Seul un tel choix permettrait d'ailleurs de justifier l'importance des crédits affectés à la constitution de la division Hadès et à la mise en service des missiles air-sol à moyenne portée. Ce choix serait, bien entendu, renforcé par la mise en service de l'arme neutronique.

L'autre caractéristique de ce budget, c'est l'ampleur des moyens consacrés à la force d'action rapide. La question principale concerne son utilisation en Europe. Il apparaît en effet que pour être efficace, l'emploi de la F.A.R. exige - en particulier, pour assurer sa couverture aérienne - l'appui logistique des forces de l'O.T.A.N.

Cette dépendance conduit à penser que la F.A.R., s'agissant de ses opérations en Europe, ne peut que devenir une composante du dispositif de l'O.T.A.N.

Si l'on considère ensuite l'importance des moyens destinés à cette grande unité...

M. Emmanuel Hamel. Face aux Russes, il faut de grands moyens.

M. Jacques Rimbault. ... on peut avancer l'idée que c'est une partie de nos forces armées qui, dans le cadre de l'Europe, est soumise aux décisions de l'O.T.A.N., et ce au détriment du maintien et de la modernisation de l'équipement militaire devant assurer la défense tous azimuts du territoire.

Mais c'est le parallélisme du développement de l'arme nucléaire tactique et de la F.A.R. qui suscite les plus graves préoccupations quant à l'orientation donnée aujourd'hui à la défense.

Si la F.A.R. doit s'intégrer dans le dispositif européen de l'O.T.A.N. et si l'arme nucléaire tactique prend un développement tel que le principe de la dissuasion est remis en cause, comment ne pas en conclure que la France, abandonnant la stratégie de la défense tous azimuts, accepte tout simplement la doctrine Rogers de préparation à une guerre conventionnelle en Europe occidentale ?

Ces réflexions ne sont ni des procès d'intention ni des inquiétudes gratuites. Elles s'inscrivent d'ailleurs dans le débat ouvert actuellement au sein du P.S., de l'U.D.F. et du R.P.R., qui manifestent ensemble la volonté d'introduire des changements fondamentaux dans la doctrine française de défense. Elles se réfèrent aux déclarations de la direction du parti socialiste suivant lesquelles la vocation de la force de dissuasion devrait être étendue à l'espace européen.

Au fond, la défense n'échappe pas à cette recherche active d'une Europe intégrée économiquement, politiquement et militairement !

Le Président de la République a pris l'initiative de la réactivation de l'Union de l'Europe occidentale...

M. Emmanuel Hamel. Il a eu raison !

M. Jacques Rimbault. ... dont le secrétaire général déclarait au printemps, au journal *Le Monde* : « On ne peut pas dire publiquement qu'il faut une instance de décisions militaires européennes, mais on travaille de plus en plus dans ce sens très concrètement. »

Ainsi, l'élargissement de la Communauté, dont notre pays s'est fait le champion, n'est-il pas sans signification au plan militaire. L'Espagne comme le Portugal ont des accords militaires particuliers avec les Etats-Unis.

Il est incontestable que la France a déployé des efforts acharnés pour développer la production d'armements en coopération, notamment pour l'avion européen dont nous nous

réjouissons que le projet ait été abandonné. Souhaitons que la rencontre entre M. Mitterrand et le Chancelier allemand ne soit pas une occasion de relancer cette coopération.

Des observateurs étrangers ont, eux aussi, décelé des évolutions dans la politique de défense française. Ainsi, M. Georges Bruce, rapporteur pour l'assemblée de l'Atlantique Nord, a déclaré : « Quant au rapport de la France avec l'Alliance atlantique, l'évolution progressive subie par les conceptions françaises en matière de sécurité pourrait déboucher sur une révolution. Se démarquant de la notion de la "forteresse France", ces conceptions se sont en effet orientées vers une politique de défense européenne approuvée par les grands partis politiques, sauf le parti communiste français. »

M. Emmanuel Hamel. Et pour cause, vous ne voulez pas de défense contre les Russes !

M. Jacques Rimbault. Monsieur Hamel, nous n'avons pas de leçon à recevoir de votre part !

M. Emmanuel Hamel. Je ne donne pas de leçon : je constate simplement que vous ne voulez pas de défense face au danger soviétique !

M. Joseph Pinard. La défense n'est pas la guerre civile, monsieur Hamel !

M. Jacques Rimbault. A ces graves préoccupations que suscite l'évolution de la politique de défense, je voudrais ajouter deux observations.

La première concerne la priorité accordée aux interventions extérieures de la France, au travers de la construction d'un nouveau porte-avions et de la constitution de la F.A.R. Alors qu'on enregistre une baisse continue du tonnage des forces navales chargées de défendre nos côtes, pourquoi privilégie-t-on, parmi les travaux à engager, ce porte-avions ?

Plus généralement, si la France doit respecter ses accords de défense contribuant à assurer son rayonnement dans le monde, celui-ci ne doit-il s'exercer que par le biais de moyens militaires permettant à notre pays d'être présent sur les points chauds avec des avions porteurs d'armes tactiques ? Ne doit-on pas plutôt privilégier une politique de coopération ?

La deuxième observation concerne l'espace. Autant il paraît normal que ce dernier serve à des fins d'observation - pour garantir l'autonomie de notre force de dissuasion ou pour permettre le contrôle d'opérations de désarmement - ou à des fins civiles, autant il serait inacceptable qu'il soit peuplé d'armes.

Or, de grandes interrogations subsistent à ce sujet : qu'on pense au projet Eurêka, à la création d'un état-major de l'espace et au lancement de satellites !

Permettez-moi d'ajouter que si l'on se félicite de la signature du contrat R.I.T.A. - réseau intégré de transmissions automatiques - qui témoigne de la capacité de la technologie française, on se demande cependant si ce contrat ne comporte pas d'engagements d'entreprises françaises dans le projet I.D.S. de M. Reagan.

Est-il exact, par ailleurs, que la France se serait, à cette occasion, engagée à acheter deux avions Awacs ?

Les évolutions présentes, les ambiguïtés manifestes de la politique de défense ne cessent de nous préoccuper. Elles conduisent le groupe communiste à voter contre ce budget.

Elles rendent, en tout état de cause, indispensable un grand débat public sur la politique de défense, parce que ces problèmes concernent l'ensemble de la nation et qu'il faut en finir dans ce secteur avec l'existence de tout domaine réservé.

Notre pays a besoin d'une autre politique de défense : une politique assurant son indépendance et sa souveraineté, qui ne soit pas amarrée aux Etats-Unis, reposant sur la dissuasion nucléaire tous azimuts et sur la dissuasion populaire.

Il doit refuser toute militarisation de l'espace et interdire aux entreprises françaises de participer au projet d'émiettel de Reagan de « guerre des étoiles ».

Mais la défense de la France n'est pas seulement militaire. Elle doit s'insérer dans une grande politique extérieure de paix, de désarmement et de coopération entre les peuples.

M. Emmanuel Hamel. Dites ça aux Russes !

M. Jacques Rimbault. La France a en particulier pour devoir de permettre le succès des négociations qui vont s'ouvrir à Genève, et d'apporter son soutien à toute autre initiative de paix et de désarmement pour la sécurité collective en Europe et dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 8 novembre 1985.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé, déposé le 31 octobre 1985 sur le Bureau de l'Assemblée nationale.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Acte est donné de cette communication.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense (suite) :

Annexe n° 44. - M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome IX, de M. Pierre Lagorce, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2990, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome II (section commune), de M. Pierre Mauger ; tome III (section Forces terrestres), de M. Jean Combasteil ; tome IV (section Marine), de M. Joseph Gourmelon ; tome V (section Air), de M. Loïc Bouvard ; tome VI (section Gendarmerie), de M. Robert Aumont.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN